

Zeitschrift:	Mittelalter : Zeitschrift des Schweizerischen Burgenvereins = Moyen Age : revue de l'Association Suisse Châteaux Forts = Medioevo : rivista dell'Associazione Svizzera dei Castelli = Temp medieval : revista da l'Associazion Svizra da Chastels
Herausgeber:	Schweizerischer Burgenverein
Band:	11 (2006)
Heft:	2
Artikel:	Les châteaux et les villes du Pays de Néchâtel au Moyen Age : apports récents de l'archéologie
Autor:	Bujarc, Jacques / Reynier, Christian de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-165865

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les châteaux et les villes du Pays de Neuchâtel au Moyen Age

Apports récents de l'archéologie

par Jacques Bujard et Christian de Reynier

Introduction

Dans la foulée d'un mouvement assez général en Europe, l'archéologie monumentale neuchâteloise s'est développée à partir des années 1840 grâce à des personnage comme Frédéric Dubois de Montperreux, archéologue, et Georges-Auguste Matile, historien, tous deux professeurs à la première Académie de Neuchâtel (1838–1848).¹ Dès le début du XX^e s., en partie grâce à la loi de 1902 sur la protection des monuments et sites, se généralise l'approche documentaire développée quelques temps auparavant par l'archéologue vaudois Albert Naef à Chillon. Des investigations de grande ampleur, documentées par des centaines de relevés et des milliers de photographies, sont alors menées par l'Intendant des bâtiments de l'Etat, Charles-Henri Matthey, dans le cadre des nombreux chantiers de restaurations qu'il conduit entre 1905 et 1932. Grâce à lui, l'investigation archéologique, plus ou moins bien pratiquée, devient un élément incontournable de la restauration monumentale et, au milieu du siècle, des architectes comme Samuel Perret ou Jacques Béguin peuvent se targuer d'une réelle expertise en la matière. Etonnamment, ces chercheurs n'ont que peu exploité cette précieuse documentation, qui n'a été que récemment exhumée des archives où elle dormait. Parallèlement, la rédaction des *Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel* a permis à Jean Courvoisier, historien et archiviste, de dépouiller entre 1950 et 1968 de manière presque exhaustive les principaux fonds d'archives neuchâtelois pour en inventorier les informations liées aux anciens monuments du canton.² Sur cette base solide, l'Office cantonal de la protection des monuments et des sites a pu, en collaboration avec l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel et l'Office cantonal des archives, développer ces dernières années plusieurs programmes de recherches régulièrement alimentés par de nouvelles investigations tant archéologiques qu'historiques au gré de différents projets de restauration. Parmi eux, l'étude des châteaux forts et de lieux de pouvoir médiévaux, ainsi que celle des premières fondations urbaines ont enregistré des résultats intéressants, qui font l'objet de cet article.

Villae, Castri et châteaux forts:

Les sièges du pouvoir à Neuchâtel, du second royaume de Bourgogne à la fin du Moyen Age

(Christian de Reynier)

Situation des châteaux neuchâtelois et état de la recherche

Le canton de Neuchâtel compte onze châteaux forts, soit ceux de Vaumarcus, Gorgier, Boudry, Colombier, Neuchâtel, Nugerol, Le Landeron, Valangin, Rochefort, Môtiers et la tour Bayard à Saint-Sulpice (fig. 1).³ Tous sont des forteresses de montagne dans leur forme, à l'exception notable du palais fortifié de Neuchâtel et de la tour maîtresse «urbaine» du Landeron. Le château de Rochefort, abandonné depuis la fin du XV^e s., n'est plus visible que sous forme de ruines, tout comme l'était encore la tour Bayard au milieu du XIX^e s., alors que la tour de Nugerol, qui n'a pas laissé de traces, ne peut qu'être grossièrement située. Tous les autres ont été occupés sans interruption depuis le Moyen Age et ont été évidemment profondément modifiés dans l'intervalle. Les châteaux de Boudry, Colombier, Neuchâtel, Valangin et Môtiers, alors en main publique, ont fait l'objet de restaurations et de fouilles importantes entre le milieu du XIX^e s. et le milieu du XX^e s. (fig. 2).⁴ La documentation issue de ces travaux, ainsi que l'observation des vestiges encore visibles, complétée de sondages ponctuels, nous ont permis depuis quelques années de renouveler l'étude de ces monuments en privilégiant trois axes de recherche.⁵ D'une part, nous

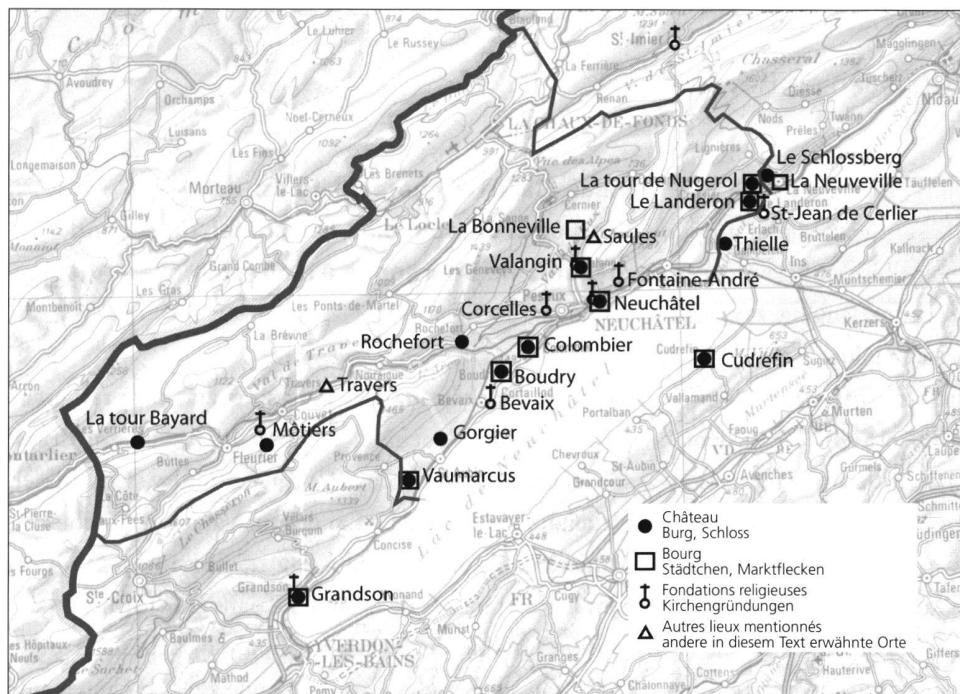
¹ CHRISTIAN DE REYNIER, Antiquaires, archéologues et architectes, aux origines de l'archéologie des monuments à Neuchâtel. RHN 2004/1-2, 59–77.

² JEAN COURVOISIER, Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, publiés par la Société d'histoire de l'art en Suisse, 3 vol. (Bâle 1955, 1963, 1968) (cités ci-dessous: MAH I, II, III). Sauf indication contraire, nous renvoyons globalement à ces ouvrages pour tous les renseignements historiques cités ici.

³ On peut ajouter à cette liste des châteaux neuchâtelois celui de Thielle, sur territoire bernois depuis 1894.

⁴ DE REYNIER 2004 (cf. note 1).

⁵ Derniers travaux en date: BERNARD BOSCHUNG/JACQUES BUJARD, Urbanisme et fortifications. Dans: Le Landeron. Histoires d'une ville (Hauterive 2001) 29–42. CHRISTIAN DE REYNIER, Le palais de Rodolphe



1: Carte de répartition des châteaux et villes du Pays de Neuchâtel et alentours – Burgen und Städte der Region Neuenburg.

cherchons à dater la naissance de ce réseau castral, à en comprendre l'émergence, la fonction, la composition et la forme primitive entre le X^e et le XII^e s.; d'autre part nous cherchons à identifier, à dater et à interpréter les transformations ayant affecté ces bâtiments jusqu'à leur déclin dès le XV^e–XVI^e s.; enfin nous cherchons à mettre en évidence ce qui lie cette expression architecturale du pouvoir aux aléas de l'expansion de la zone d'influence des seigneurs puis des comtes de Neuchâtel. Nous pré-

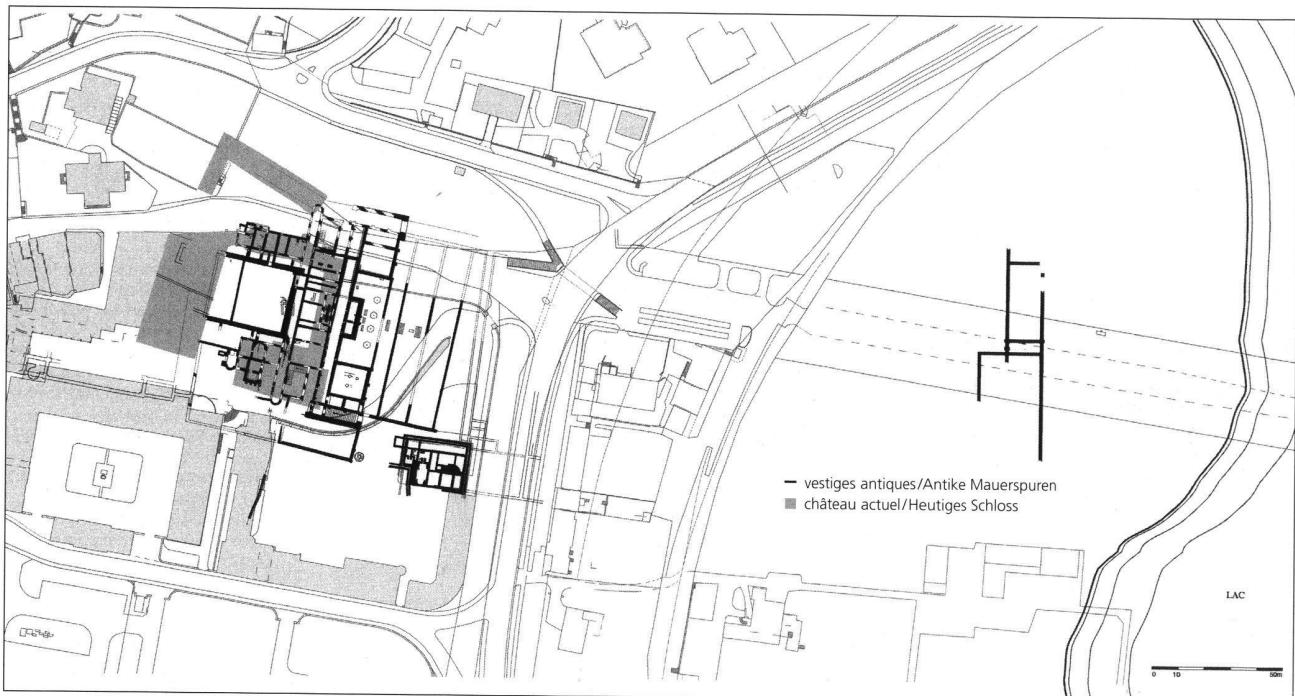
sentons ici une partie des pistes suivies et des résultats obtenus jusqu'ici.

Aux origines du réseau castral neuchâtelois (X^e–XII^e s.)
Chefs-lieux et sedes regiae en pays neuchâtelois au haut Moyen Age

Au vu de la rareté des documents écrits, seules la toponymie et l'archéologie nous permettent d'appréhender l'organisation du territoire neuchâtelois au haut Moyen



2: Vue aérienne du château et du bourg de Valangin – Burg und Städtchen Valangin.



3: Plan de la villa gallo-romaine de Colombier – Grundriss der galloröm. Villa.

Age. La première a récemment démontré l'existence de circonscriptions administratives d'origine carolingienne, les *vallis*, au Val de Nugerol, au Val de Travers et au Val de Ruz.⁶ La seconde a révélé l'existence à Colombier d'un vaste complexe résidentiel gallo-romain auquel succède dès le X^e s. au moins une résidence royale bourguignonne puis un château fort qui constitue au XIII^e s. le siège d'un des fiefs les plus étendus du pays (fig. 3).⁷ Suite à l'invention du site en 1842 par Frédéric Dubois de Montperreux et grâce aux travaux récents, il a été possible d'identifier avec beaucoup de certitude un important complexe bâti gallo-romain de plus de 40 000 m², dont la résidence principale occupait une surface d'environ 5000 m² au moment des dernières extensions maçonniées du IV^e s.⁸ Les travaux en cours ont déjà permis d'assurer l'occupation du site au haut Moyen Age et de l'identifier avec le Colombier qui abrita les noces royales de Berthe et Adélaïde de Bourgogne avec Hugues et Lothaire d'Italie en 938, attestant une ampleur certaine et probablement une résidence royale à cette époque.⁹ Dans le même ordre d'idée, il est aussi possible de démontrer l'existence, succédant sans doute à Colombier, d'un important siège royal bourguignon fortifié, un *castrum*, sur la colline de l'actuel château de

Neuchâtel dès la fin du X^e s., résidence éponyme des seigneurs de Neuchâtel dès avant le milieu du XII^e s.¹⁰ On sait depuis les travaux de Georges-Auguste Matile que

de Neuchâtel, entre résidence et représentation. Dans: Rodolphe de Neuchâtel – chevalier, poète (Neuchâtel 2006); Aux origines de Valangin, regards sur le château. RHN 2005/1-2, 7–34, Château de Môtiers, Nouvelle analyse archéologique (2002), Archives de l'Office de la protection des monuments et des sites (NE); Le château de Boudry au Moyen Age, Nouvelle analyse archéologique (2003), Archives de l'Office de la protection des monuments et des sites (NE); La première résidence des seigneurs de Neuchâtel, Mémoire de licence de l'Université de Neuchâtel (2000).

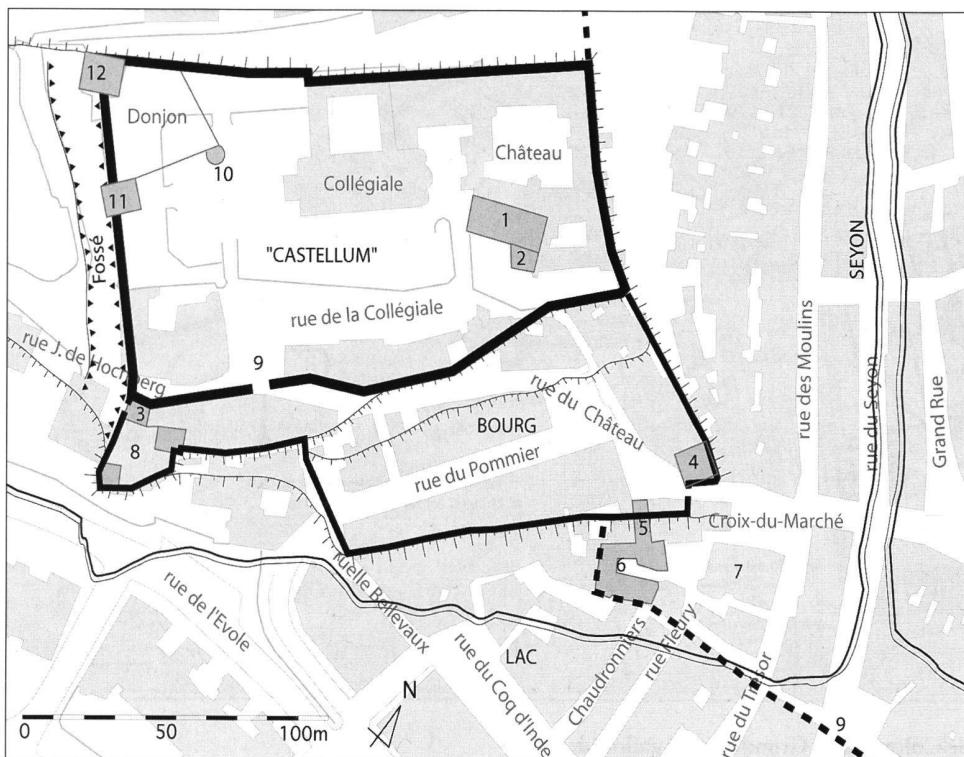
⁶ WULF MÜLLER, Zu den römischen -(i)anum-Namen der Westschweiz. Dans: Materialien zur Bayerischen Landesgeschichte 13, Nominium Gratia, Namenforschung in Bayern und Nachbarländern (Munich 2001) 182–183; Des vallées qui n'en sont pas toujours? Vallis comme circonscription administrative en Suisse romande au haut Moyen Age. RHN 2004/3, 169–175.

⁷ OLIVIER CLOTTU, La maison et les seigneurs de Colombier. Archives héraldiques suisses (1982).

⁸ Une publication collective est en préparation sur l'établissement gallo-romain de Colombier.

⁹ JACQUES BUJARD/JEAN-DANIEL MOREROD, Colombier NE, de la villa au château – l'archéologie à la recherche d'une continuité. Dans: De l'Antiquité tardive au haut Moyen Age (300–800) – Kontinuität und Neubeginn, éd. par RENATA WINDLER/MICHEL FUCHS, Antiqua 35 (Bâle 2002) 49–57.

¹⁰ JEAN-DANIEL MOREROD, La zone d'influence d'Ulric II dans l'Arc Jurassien et la genèse du comté de Neuchâtel (1140–1191). RHN 1999/4, 237–246. DE REYNIER 2000 (cf. note 5).

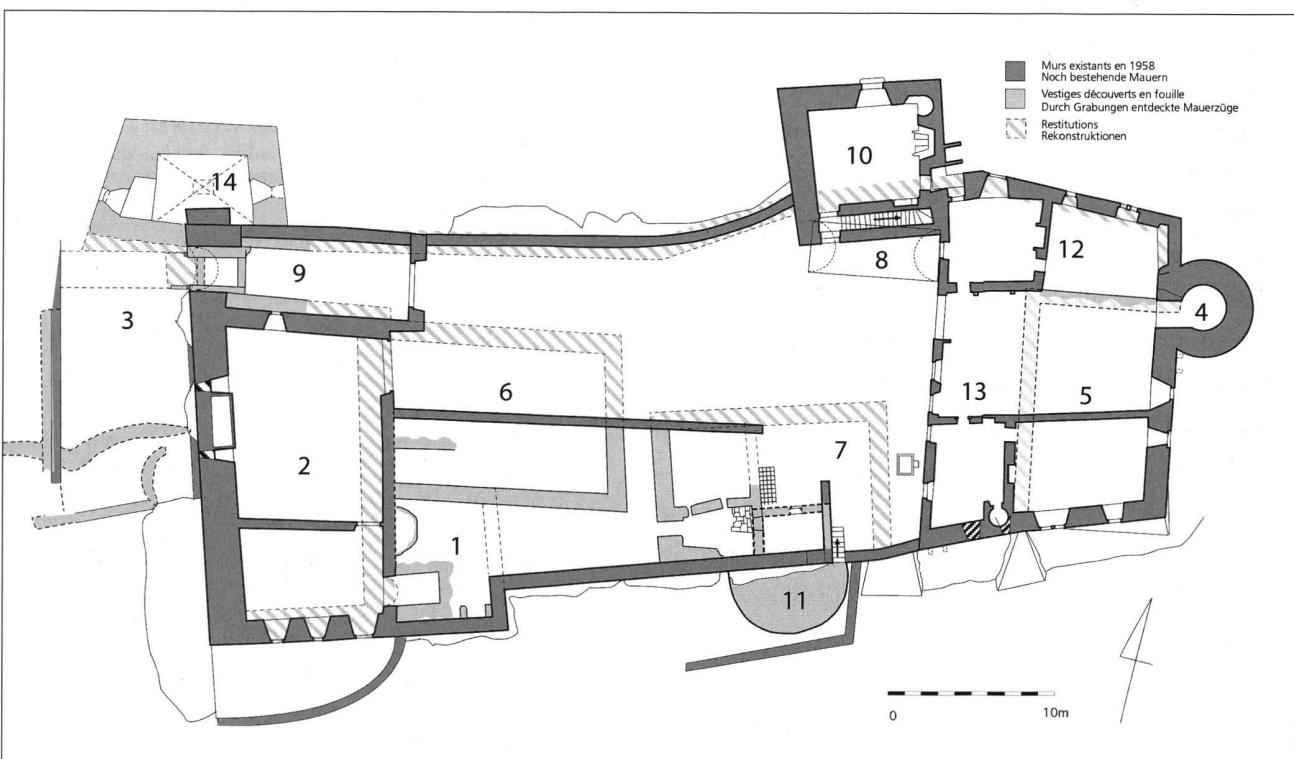


4: Restitution du plan du castrum et du bourg de Neuchâtel au XII^e s. – Rekonstruktion von Königsburg und Siedlung von Neuenburg im 12. Jh.

- 1: Ancienne aula rodolfinienne / Rudolfin. Saalbau (vers/um 1000);
 2: Aile résidentielle romane / Roman. Wohnflügel (vers/um 1150);
 3: Tour des Prisons (vers/um 1200);
 4: Tour de Diesse (vers/um 1200);
 5: N° 9 de la rue du Château;
 6: Ancienne cour Marval / Ehem. Hof Marval;
 7: Ancien quartier du Mazel / Ehem. Quartier;
 8: Ancienne Cour/Ehem Hof;
 9: Entrée supposée du castrum rodolfinien / Der vermutete Zugang zur Königsburg;
 10: Tour de la Princesse (XII^e s.);
 11: Tour Neuve (XV^e s.);
 12: Tour du Donjon (XV^e s.).

5: Plan archéologique du château de Môtiers – Bauplan von Môtiers.

- 1: Emplacement supposé de la tour-beffroi romane (XII^e s.)/Vermuteter Standort des Bergfrieds;
 2: Tour résidentielle (1311–1344)/Wohnturm;
 3: Fossé/Graben;
 4: Tour du Croton (1311–1344);
 5: Ancienne chapelle (1311–1344)/Ehem. Kapelle;
 6: Ancienne écurie/Ehem. Stallung;
 7: Ancienne grange/Ehem. Scheune;
 8: Citerne (1433)/Tankzisterne;
 9: Couloir-sas und pont-levis (XV^e s.)/Innerer Torzwinger und Zugbrücke;
 10: Tour de Diesse (1446);
 11: Tour des Fours (XV^e s.);
 12: Extension résidentielle (vers 1480)/Wohnbereich;
 13: Anciennes galeries et tour d'escalier (vers 1490)/Ehem. Lauben und Treppenturm;
 14: Tour Verdronnet (1480).



Neuchâtel était en 1011 une propriété de Rodolphe III, roi de Bourgogne, le fameux *novum castellum regalissima sedes*, maintes fois retranscrit.¹¹ Ce nouveau site fortifié, installé à proximité d'un point de franchissement facile de la rivière Seyon, était un éperon rocheux entouré sur trois côtés par les falaises baignées par le torrent et le lac de Neuchâtel et barré à l'ouest par un fossé dégagé en 1947.¹² Une muraille quadrangulaire, qui est encore en partie visible au niveau du rempart ouest et sous la tour des Prisons, ceignait le promontoire.¹³ Ces fortifications auraient fait leurs preuves en permettant au comte Eudes de Blois de résister victorieusement au siège de l'empereur durant l'hiver 1033–1034.¹⁴

A l'intérieur du *castrum*, et à partir des quelques vestiges mis au jour au début du XX^e s., il est possible de restituer une vaste construction maçonnée de 216 m² occupant sur un seul niveau l'actuelle aile sud-ouest du château de Neuchâtel, bâtiment qui à cette époque ne peut que correspondre à une *aula* ou grande salle, soit le centre administratif et symbolique du palais de tradition carolingienne dans laquelle s'inscrit le premier Neuchâtel.¹⁵ Ce genre de *palatium in castro* regroupe généralement au sein d'une aire fortifiée l'*aula*, un lieu de culte, des logements, une cuisine et divers bâtiments à vocation agricole ou artisanale, le tout étant distribué sans souci urbanistique en un pôle noble et un pôle «utilitaire».¹⁶ Le volume de l'*aula*, gigantesque en regard de l'architecture vernaculaire contemporaine, exprime dans la suite de la tradition antique et carolingienne la puissance publique ou régaliennes que détient le maître des lieux et les droits particuliers dont il jouit (fig. 4).

Colombier et Neuchâtel constituent les seuls sièges du pouvoir de tradition carolingienne dont nous ayons une connaissance physique, mais Saules (*salla*) dans le Val de Ruz et Travers dans le Val de Travers ont de bonnes chances d'avoir été les chefs-lieux de leurs *vallis* respectifs.

Les tours-beffrois seigneuriales

Partout où l'étude a été possible nous avons identifié à l'origine du château médiéval, et à la suite des deux *sedes regiae* précédents, une simple tour-beffroi (*Bergfried*), habitat archétypique des seigneurs des premiers temps de la féodalité. Cependant la plupart des châteaux

neuchâtelois ne sont mentionnés qu'à partir du XIII^e s., voire du début du XIV^e s. La tour disparue du *vallis* de Nugerol est citée dès le début du XIII^e s., un peu avant les châteaux de Boudry (première mention en 1278), de Vaumarcus (pm 1285), de Rochefort (pm 1294), de Valangin (pm 1296), de Gorgier (pm 1299), de Môtiers (pm 1301 ou 1344) et de la tour Bayard à Saint-Sulpice (pm 1372). Mais ces dates correspondent à l'apparition des premiers textes relatifs à ces localités; la première mention des lieux-dits ne précède souvent celle du château que de quelques années, ce qui ne nous informe pas sur la date de construction de ces bâtiments, tous juchés sur un rocher dominant un torrent encaissé ou une gorge étroite. Les seigneurs locaux semblent d'ailleurs déjà implantés depuis longtemps puisqu'ils règnent dans plusieurs cas en fratrie, qu'ils entretiennent des liens de féodalité complexes et qu'ils sont parfois très endettés. La première apparition dans les textes de ces petites seigneuries semble en réalité correspondre au moment où les Neuchâtel, en pleine ascension, cherchent à se les attacher. Ainsi, un acte de 1268 mentionne-t-il encore Girard, seigneur de Rochefort¹⁷, avant que les Neuchâtel ne déclarent posséder le château, en 1294. De même, si le comte de Neuchâtel ne déclare détenir un château à Môtiers qu'à partir de 1344, il contraint en 1301 déjà le chevalier Amédée de Vautravers à reprendre en fief la maison forte qu'il y possédat au lieu-dit Le Terreau, qui pourrait bien correspondre à la tour seigneuriale à

¹¹ GEORGES-AUGUSTE MATILE, Monuments de l'Histoire de Neuchâtel II (Neuchâtel 1848) 1137.

¹² JACQUES BÉGUIN, Le château de Neuchâtel (Neuchâtel 1948).

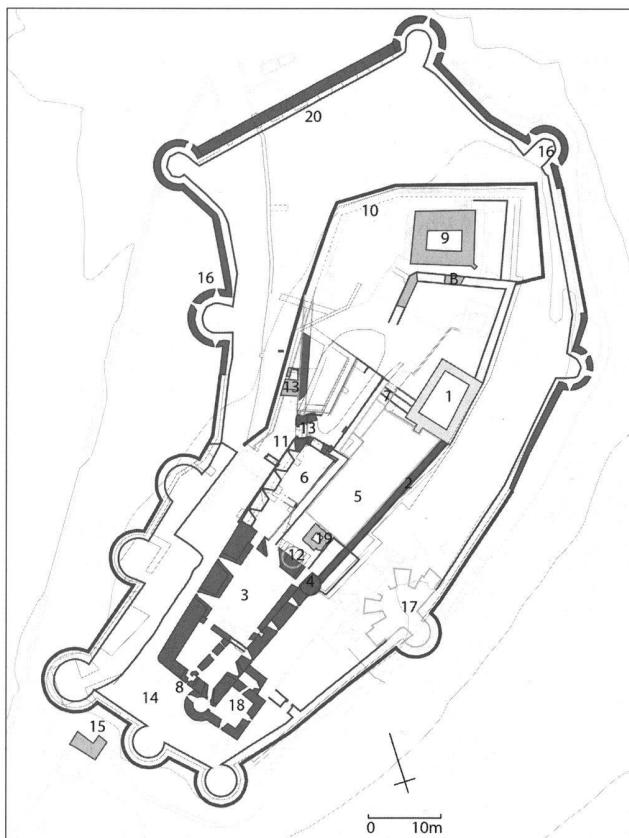
¹³ JACQUES BUJARD/CHRISTIAN DE REYNIER, Aux origines de la ville de Neuchâtel: La porte du Chastel et la Maleporte. RHN 2003/3-4, 227–254.

¹⁴ LOUIS MONTANDON, La place forte et le château de Neuchâtel. MN 1947, 81–85 et 120–130.

¹⁵ DE REYNIER 2000 (cf. note 5).

¹⁶ CHRISTIAN DE REYNIER, Le palais de Rodolphe de Neuchâtel, entre résidence et représentation. Dans: Rodolphe de Neuchâtel – chevalier, poète (Neuchâtel 2006). GÜNTHER BINDING, Deutsche Königspfalzen von Karl dem Grossen bis Friedrich II. (765–1240) (Darmstadt 1996). ANNIE RENOUX, Espaces et lieux de pouvoirs royaux et princiers en France (fin 9^e–début 13^e siècle): Changement et continuité. Dans: Palais royaux et princiers au Moyen Age, actes du colloque international tenu au Mans les 6–8 octobre 1994 (Le Mans 1996) 17–42.

¹⁷ MATILE 1848, t. I, 140, cité dans LÉON MONTANDON, La maison de Colombier. MN 1937, 37–45.



6: Plan archéologique du château de Valangin – Bauplan von Valangin.

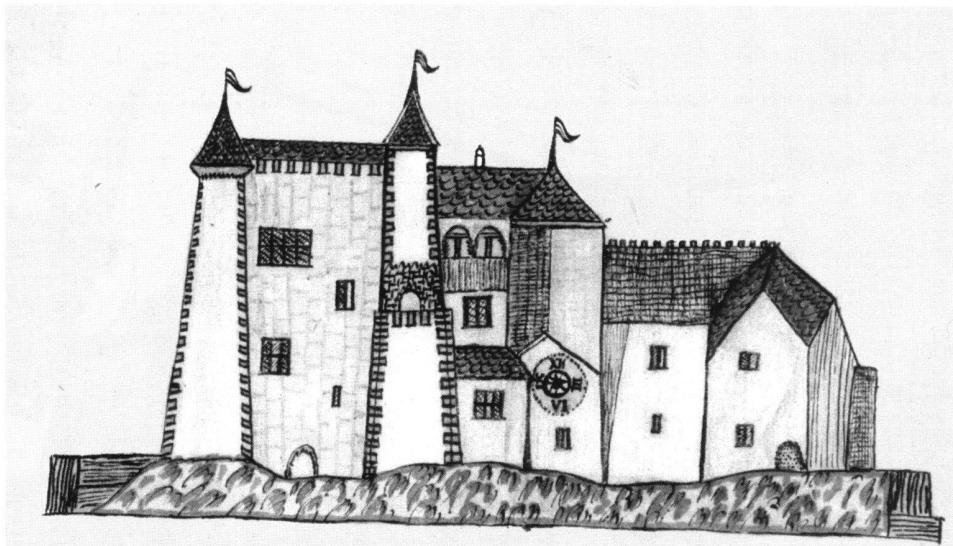
- 1: Ancienne tour-beffroi romane (XII^e s.)/Ehem. Bergfried;
- 2: Enceinte romane supposée (XII^e s.)/Vermutete roman. Ringmauer;
- 3: Tour résidentielle (milieu XIII^e s.)/Wohnturm;
- 4: Escalier hélicoïdal/Wendeltreppe;
- 5: Cour (XIII^e s.) puis cuisine (XVI^e s.)/Hof, später Küche;
- 6: Cave (XIII^e s.) surmontée de la nouvelle aula (XV^e s.)/Keller, vom neuen Saal überdeckt;
- 7: Entrée du château (XIII^e s.)/Inneres Burgtor;
- 8: Meurtrière (fin XIII^e s.)/Schiesscharte;
- 9: Tour Prisonnière (1334);
- 10: Basse-cour (1378)/Vorburg;
- 11: Fossé et pont (1378)/Graben und Brücke;
- 12: Escalier rampant conduisant à l'entrée de la tour (XIII^e s.), remplacé par un escalier hélicoïdal (1446)/Stelltrepp zum Hocheingang, später durch Wendeltreppe ersetzt;
- 13: Porte, échauguette et couloir-sas (vers 1440)/Äusseres Burgtor, Wachturm und Torzwinger;
- 14: Boulevard (vers 1450);
- 15: Fossé et pont-levis (vers 1450)/Graben und Zugbrücke;
- 16: Fausse-s-braies (1497)/Äussere Stützmauer;
- 17: Terrasse d'artillerie (1497)/Geschützplattform;
- 18: Extension résidentielle (fin XV^e s.)/Wohnbereich;
- 19: Socle de four à pain (1517)/Backofensockel;
- 20: Mur sud du bourg intégré aux fausses-braies du château en 1497 et reconstruit en 1552/ Die äussere Stützmauer ist zugleich die südl. Stadtmauer.

l'origine du château actuel (fig. 5).¹⁸ Les vestiges d'une telle tour qui précède toutes les constructions du XIII^e s. ont été identifiés au sommet de l'éperon du château de Valangin, alors que la découverte de décors sculptés romans y évoque l'existence de constructions d'apparat au XII^e s. et que la présence de deux frères co-seigneurs de Valangin en position de faire une donation foncière à la toute jeune abbaye de Fontaine-André dans les

années 1140 y atteste la présence d'une seigneurie déjà ancienne (fig. 6).¹⁹ A Vaumarcus, l'identification sur une vue du début du XVIII^e s. de fenêtres romanes à tympan et colonnettes torsadées au dernier étage du beffroi originel, malgré une première mention en 1285 seulement du château, alors siège d'une seigneurie indépendante, achève de nous convaincre que les châteaux précèdent leurs premières mentions d'un à deux siècles au moins et qu'ils sont tous, à l'origine, des sièges de seigneurie (fig. 7).²⁰ En l'absence de textes contemporains et de fouilles modernes, il n'est pas possible de remonter au-delà du XII^e s., en particulier à d'éventuels vestiges de constructions plus anciennes en bois, et on ne peut pas établir un lien définitif entre l'apparition de ces seigneuries, issues sans doute de l'appropriation par des notables locaux et d'anciens fonctionnaires de la substance et des symboles de l'ancien pouvoir royal au XI^e s., et ce réseau de tours-beffrois, réparties très régulièrement le long de la rive du lac, de Vaumarcus au Landeron-Nugerol, ou le long de la route de Bourgogne, de Neuchâtel à la tour Bayard à Saint-Sulpice (fig. 1). La fondation de Neuchâtel vers l'an mil, sur un site plus facile à fortifier que Colombier, signale probablement l'amorce de ce mouvement d'*encastellement* du pouvoir dans la région. En effet, le beffroi seigneurial n'est que la version plus modeste d'un même phénomène et plusieurs indices plaident aussi en faveur d'un déplacement physique, comme la construction d'une tour à Valangin et non pas à Saules et peut-être d'une maison forte à Môtiers plutôt qu'à Travers. La distinction médiévale qui existe entre la villa et le bourg de Vaumarcus ou la tour et la ville de Nugerol illustrent peut-être un déplacement de moindre ampleur, tout comme la tour de Boudry située à quelque 850 m du village disparu de Pontareuse, mais seules des fouilles archéologiques seraient susceptibles d'amener de nouveaux éléments à ce sujet. Certains de ces nouveaux potentats donneront naissance à des lignées seigneuriales connues, comme à Neuchâtel, Colombier, Vaumarcus ou Valangin, mais d'autres semblent avoir disparu avant que les premiers textes n'en parlent; ainsi en est-il des anciens maîtres de Nugerol ou de Boudry.

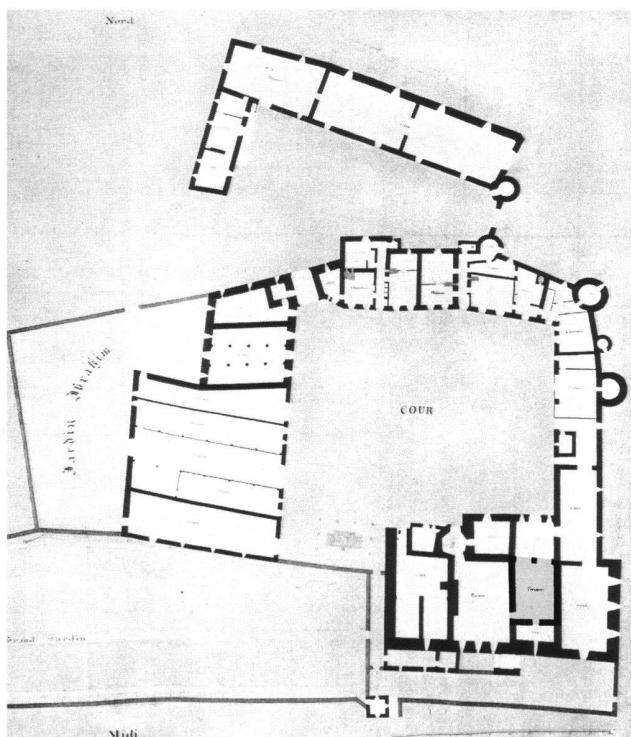
Ces tours ont des dimensions au sol comparables, soit 8 × 8 m à Gorgier, 11,5 × 8 m à Vaumarcus, 9,7 × 7 m à

7: Dessin du château de Vaumarcus, début du XVIII^e s. – Zeichnung von Vaumarcus aus dem beginnenden 18. Jh.



Valangin, 9 × 7 m à Colombier, 10,8 × 9,2 m à Boudry et 15 × 12 m à Rochefort (fig. 5, 6, 8). Les côtés entretiennent donc un rapport de 1 à 1,4 contrastant fortement avec les tours maîtresses du XIII^e s., plus grandes, de l'ordre de 10 × 20 m, donc un rapport de 2, à Valangin,

8: Plan du château de Colombier en 1837 avec mise en évidence de l'emplacement de la tour romane – Grundrissplan von Colombier (1837) mit nachgezeichnetem roman. Turm.



Vaumarcus, Boudry et Môtiers. Les quelques élévations conservées à Gorgier et à Colombier attestent des maçonneries de moellons de taille variable mais régulièrement assisés sur une hauteur d'environ 13 à 20 m, susceptibles d'accueillir trois ou quatre niveaux, ce qui correspond d'ailleurs à la structure des tours maîtresses qui leurs succéderont (fig. 9). L'ancienne tour-beffroi du château de Colombier, les beffrois des portes de la ville de Neuchâtel, soit la tour des Prisons (vers 1150–1250) et la tour de Diesse, ainsi que l'aile résidentielle romane du château de Neuchâtel (vers 1150) nous permettent d'entrevoir l'aspect des tours seigneuriales neuchâteloises contemporaines (fig. 10).²¹

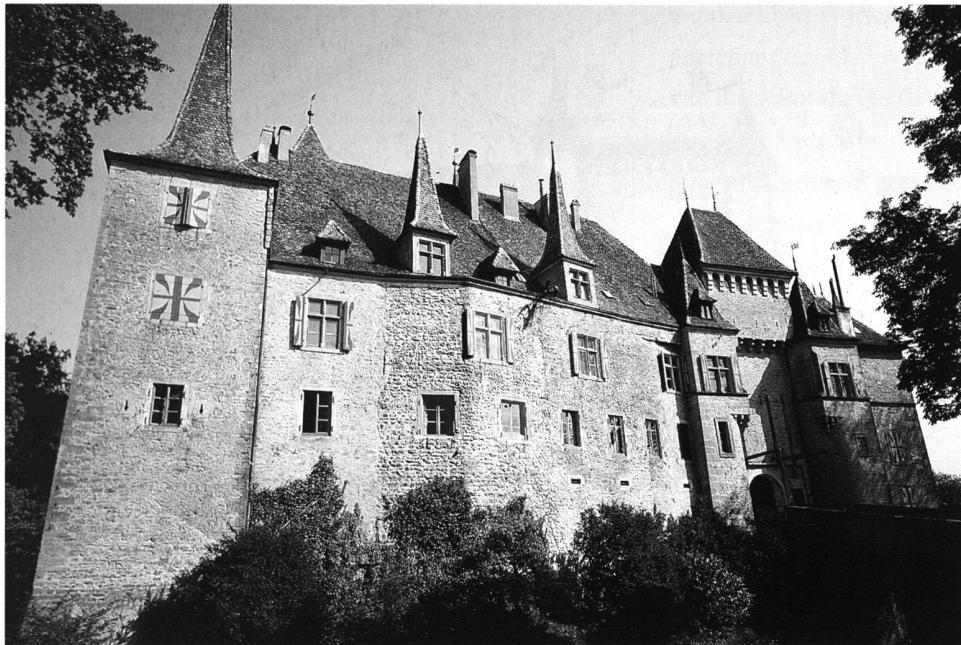
Les dimensions de ces tours, qui sont aussi celles de l'aile résidentielle du palais roman de Neuchâtel, attestent une structuration essentiellement verticale, comprenant des étages chauffés par des cheminées, comme à Neuchâtel et sans doute à Môtiers, et faiblement éclairés par d'étroites baies, comme à Colombier, à la tour des Prisons, à la tour de Diesse ou à la base de l'aile résidentielle du palais de Neuchâtel, les étages les plus élevés étant équipés de plus grandes fenêtres, comme à Vaumarcus et évidemment à Neuchâtel (fig. 11). L'accès des tours-beffrois n'a

¹⁸ DE REYNIER 2002 (cf. note 5).

¹⁹ DE REYNIER 2005 (cf. note 5).

²⁰ Archives de l'Etat de Neuchâtel, Plan détaché n° 126, en partie reproduit dans MAH II 442.

²¹ BUJARD/DE REYNIER 2003 (cf. note 13).



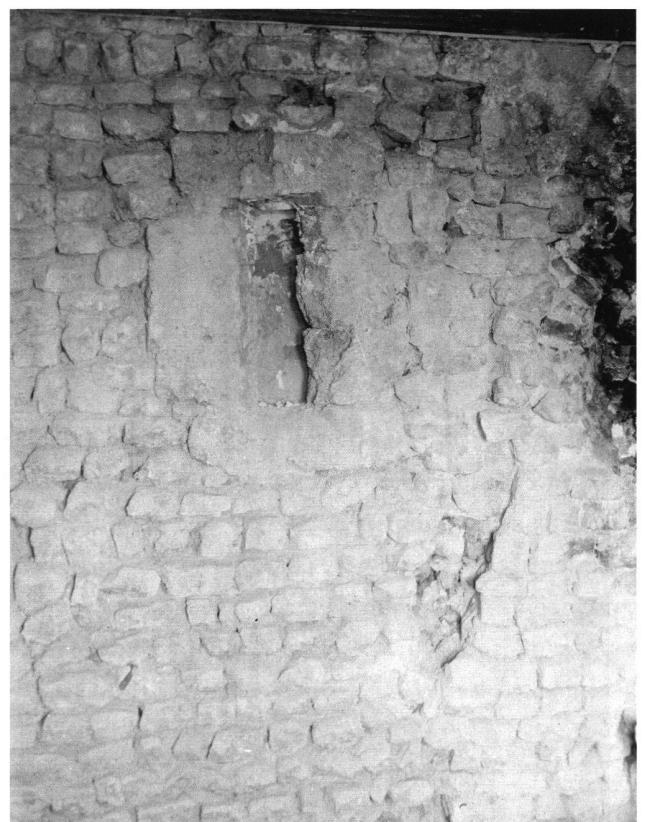
9: Façade nord du château de Gorgier. On distingue au centre l'ancienne tour-beffroi romane – Nordfassade von Gorgier, in der Mitte ist der ehem. Bergfried erkennbar.

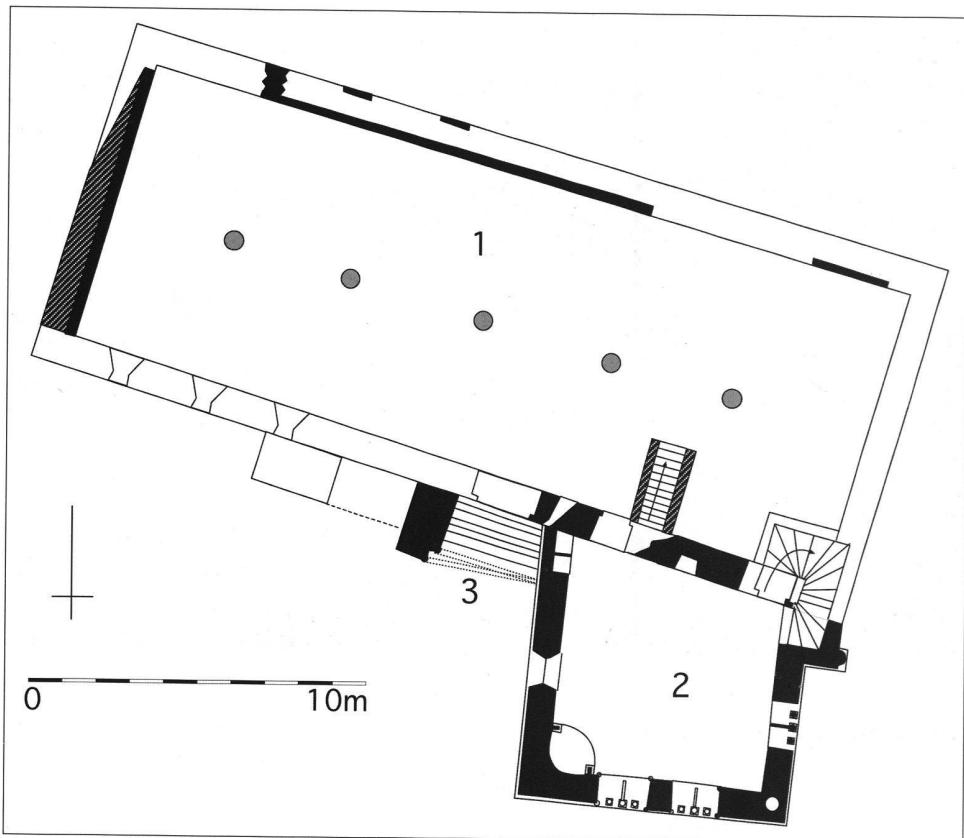
10: Tour des Prisons à Neuchâtel.



11: Fenêtre et maçonnerie de la tour-beffroi de Colombier.

Le petit appareil régulier distingue cette tour des autres, mais il s'agit sans doute ici de moellons antiques en réemploi – Fenster und Mauerwerk des Bergfries. Der Mauercharakter mit regelmässig kleinen Steinen unterscheidet diesen Turm von den anderen, doch handelt es sich ohne Zweifel um wiederverwendete Bollensteine der Antike.





12: Plan du palais roman de Neuchâtel au niveau du rez-de-chaussée – Erdgeschossplan des roman. Saalbaues.

- 1: Ancienne aula rodolpienne (vers 1000) et colonnade romane (vers 1150) / Ehem. rudolfin. Saalbau mit Säulenreihe;
 2: Extension résidentielle (vers 1150) / Wohnbereich;
 3: Portal monumental (vers 1150) / Monumentalpforte.

jamais pu être observé, mais devait être situé en hauteur, alors que les communications internes pouvaient être assurées soit par des escaliers maçonnés pris dans le mur comme à Neuchâtel, soit plus probablement par des escaliers de bois.

Le palais de Neuchâtel

La structure originale du *castrum* de Neuchâtel explique le développement particulier du site qui se différencie clairement des autres établissements castraux étudiés. Même si l'existence d'une famille *Du Donjon* au milieu du XII^e s. et la mention d'une «*motte* du donjon» en 1303 évoquent la présence précoce d'une tour-beffroi à l'angle nord-ouest du site, à proximité des vestiges d'une tour d'artillerie du XV^e s.; cette tour n'était pas la résidence des seigneurs de Neuchâtel, qui occupaient un palais sans attributs défensifs situé à l'emplacement de l'ancienne *aula* rodolpienne²² (fig. 4). L'origine de ces différences est certainement à trouver dans le statut «royal» de Neuchâtel au moment de la disparition du second royaume de Bourgogne en 1033. Ceux qui y exerçaient l'autorité au

nom du roi ont alors pu reprendre à leur compte la fonction tutélaire régionale attachée au maître de Neuchâtel, ce qu'illustrent les ambitions et les moyens des Neuchâtel au XII^e s. ainsi que peut-être la permanence des *homines regales* durant le Moyen Age et leurs liens particuliers avec les seigneurs de Neuchâtel.²³

Le palais de Neuchâtel nous offre un tableau assez complet d'un logement noble du XII^e s. Les vestiges romans, qu'ils soient en place ou déposés, ont été découverts dans l'aile sud-ouest du château actuel (fig. 12). Sur place, on peut encore admirer un grand porche à archivoltes ainsi que, sur deux niveaux, les façades à cordons, fenêtres et claires-voies de l'annexe résidentielle qui fut accolée à l'*aula* primitive au milieu du XII^e s. L'ensemble des parements extérieurs romans de la nouvelle aile est constitué

²² JEAN-DANIEL MOREROD, La maison et les seigneurs de Neuchâtel au XII^e siècle. In: Rodolphe de Neuchâtel – chevalier, poète (Neuchâtel 2006); GEORGES-AUGUSTE MATILE, Musée historique de Neuchâtel et Valangin, t. III (Neuchâtel 1847) 56.

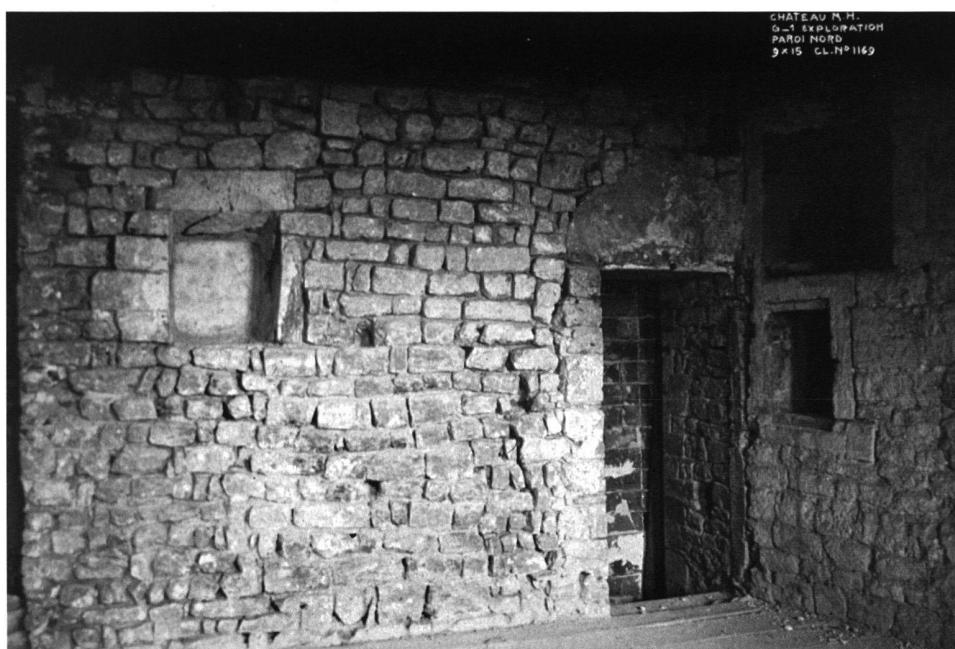
²³ MAURICE DE TRIBOLET, Les comtes de Neuchâtel. Dans: Les pays romands au Moyen Age (Lausanne 1997) 211–214.



13: Façade romane du château de Neuchâtel – Die roman. Fassade von Schloss Neuenburg.

de pierre jaune appareillée, contrastant fortement avec les moellons plus anciens de l'*aula* et leurs assises en *opus spicatum* (fig. 13). L'étude a clairement montré la postériorité des murs romans par rapport à ceux de l'*aula* primitive, puisque l'annexe et le porche, liés entre eux, sont appuyés contre les maçonneries plus anciennes, au détriment d'ailleurs d'une des fenêtres de l'ancienne *aula*. Ces appareils caractéristiques n'ayant pas été identifiés ailleurs dans le château, on peut affirmer que le palais ne

comprenait à l'époque que ces deux corps maçonnés, soit l'*aula* et l'annexe résidentielle (fig. 14). De même, aucun vestige attribuable à cette époque n'a été identifié au-dessus du premier étage et les parallèles montrent que l'*aula* est rarement structurée sur plus de deux niveaux. Le porche constituait l'accès principal du bâtiment, rôle qu'il a perdu à partir de la fin du XIV^e s. avec le déplacement du centre de gravité du complexe au nord du palais roman. Il est aujourd'hui surmonté d'un large balcon, vestige



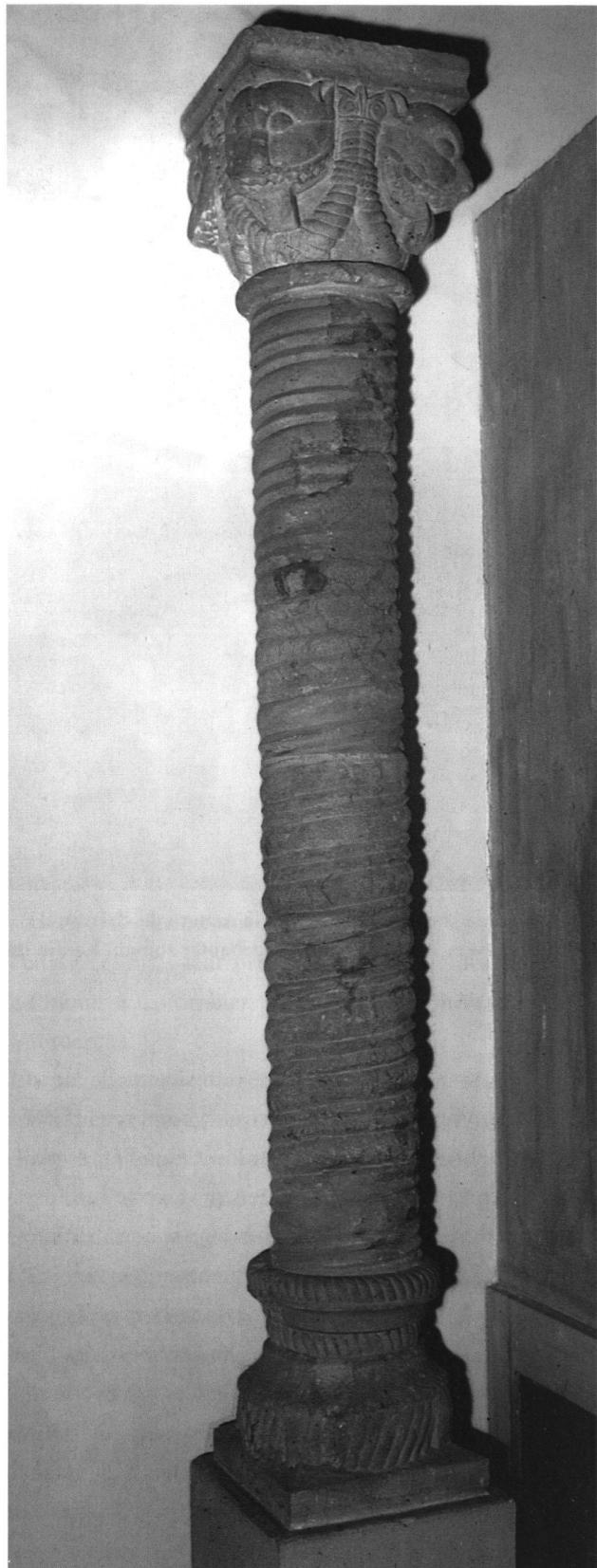
14: Fenêtre et maçonnerie de l'*aula* rodolphiennne (vers 1000) masquées par l'extension romane (vers 1150) – Fenster und Mauerwerk des rudolfin. Saalbaues, verdeckt durch spätere Ausbauten.

probable du palier de l'escalier donnant accès à la grande salle noble du premier étage, salle issue soit d'un rehaussement de l'*aula* primitive, soit d'une subdivision en deux niveaux de cette dernière. Lieu de représentation abritant l'exercice effectif du pouvoir, cette salle était désormais située en hauteur, avec toute la force du symbole de l'escalier que doit gravir le visiteur. Elle était ouverte et largement éclairée, contrastant avec un rez-de-chaussée plus utilitaire et sombre, à la manière du palais impérial de Gelnhausen D (vers 1170) ou de la Salle de l'Echiquier des Ducs de Normandie à Caen F (XII^e s.). Le seigneur y rendait ses avis, y recevait ses hôtes et y banquétait, activités symboliques fortes qui exigeaient un décorum approprié. Si les deux niveaux de l'*aula* romane ont été entièrement repris au XV^e s. déjà, le lapidaire recèle quelques pièces de grande taille, particulièrement élaborées, qui en proviennent certainement, puisqu'elles ne trouvent pas leur place dans la partie résidentielle. Cinq colonnes à fûts torsadés et chapiteaux zoomorphes (fig. 15) évoquent les colonnades axiales des grandes salles impériales contemporaines (Paderborn D, Elten D, Goslar D, etc.), tout comme les éléments de deux linteaux de hottes de cheminée en demi-cercles qui rappellent naturellement les cheminées d'angle de l'annexe résidentielle et les hottes monumentales de Cluny F (XII^e s.; fig. 16).²⁴ Aucune trace de cheminée n'ayant été identifiée dans les maçonneries du rez-de-chaussée, il est presque certain que, conformément à l'usage, les cheminées équipaient les extrémités de la grande salle supérieure. Les colonnes, quant à elles, devaient soutenir le plancher de cette dernière, au milieu de la grande salle inférieure, dans le sol de laquelle elles ont été découvertes en 1887.²⁵

Si aux X^e et XI^e s. l'*aula*, souvent subdivisée par des tentures, est aussi le logement du seigneur et de sa mesnie, le XII^e s. connaît une plus grande spécialisation des espaces nobles avec la généralisation de la *camera*, les appartements privés de la famille, saint des saints dans lequel le seigneur accueille parfois quelques privilégiés. C'est

²⁴ BINDING 1996 (cf. note 16); PIERRE GARRIGOU GRANCHAMP et al., La ville de Cluny et ses maisons (Paris 1997).

²⁵ ALFRED GODET, Fouilles faites au château de Neuchâtel. MN 1888, 55–58.



15: Colonne romane ayant supporté le plancher de l'*aula* de Neuchâtel (vers 1150) – Diese roman. Säule trug den Boden des Saalbaues.



16: Cheminée romane restaurée de la camera du château de Neuchâtel (vers 1150) – Wiederaufgebaut roman. Kamin im Wohnraum.

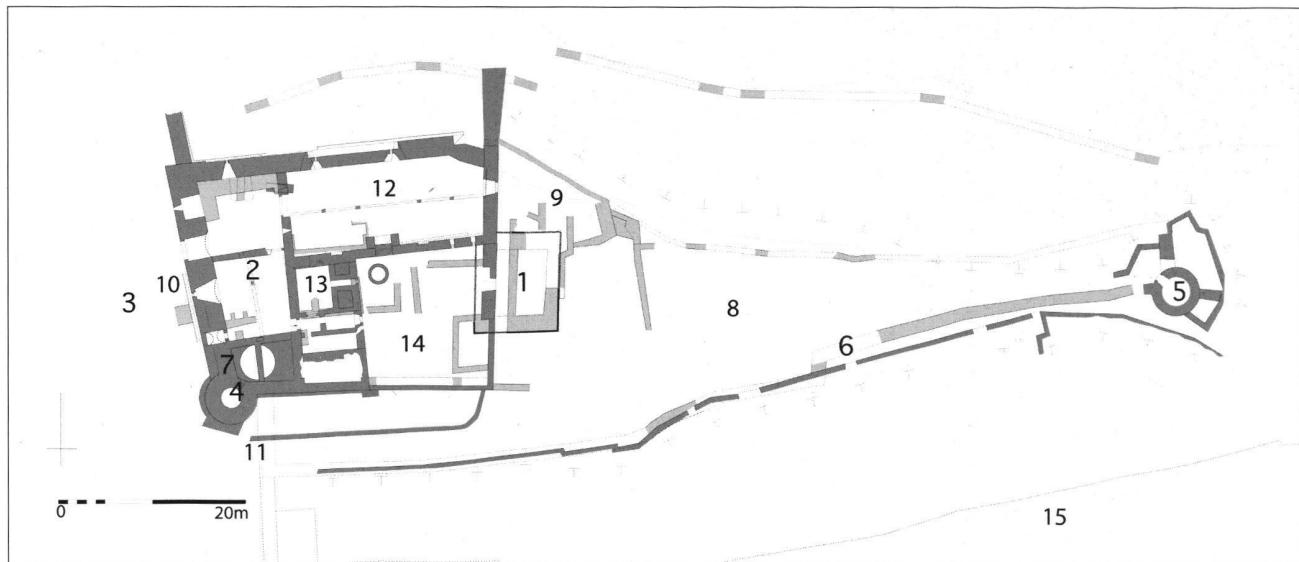
ainsi qu'il faut interpréter l'annexe résidentielle au sud. Elle était composée de trois niveaux, comprenant deux chambres chauffées par des cheminées et, à l'étage supérieur, une pièce d'agrément largement ouverte sur l'extérieur par l'intermédiaire de claires-voies, à la manière à nouveau des palais impériaux contemporains, mais déjà suivis au XII^e s. par certaines maisons bourgeoises, en particulier à Cluny, et dont le plus ancien sceau des Neuchâtel semble avoir gardé le souvenir. Ces pièces communiquaient directement avec les grandes salles, mais aussi entre elles par l'intermédiaire d'un escalier hélicoïdal en encorbellement extérieur, une solution qui permettait de ne pas empiéter sur un espace habitable restreint. C'est probablement pour la même raison que les cheminées ont été logées dans les angles, ménageant ainsi l'espace pour les fenêtres.

De la tour seigneuriale au réduit fortifié, les châteaux forts gothiques (XIII^e–XIV^e s.)

Donjons et enceintes

Dans le courant du XIII^e s., voire au tout début du XIV^e s., les tours seigneuriales de Valangin, Boudry, Vaumarcus, Colombier, ainsi que probablement celles de Môtiers et de Gorgier,²⁶ ont été intégrées à un ensemble plus important formé d'une enceinte et d'une puissante tour d'habitation rectangulaire, une évolution qui évoque celle des châteaux de Grandson VD ou de Miécourt JU (fig. 17).²⁷ La tour de Nugerol, propriété directe des seigneurs de Neuchâtel à cette époque, verra son développement paralysé sous la pression de l'évêque de Bâle et finira par disparaître sans laisser de traces, cédant la place au Schlossberg de La Neuveville d'un côté et au château du Landeron de l'autre. A cette époque, les seigneurs de Neuchâtel se rendent par ailleurs maîtres des châteaux de Boudry, Rochefort et Môtiers, devenus sièges de châtellenies, et étendent leur emprise sur les seigneuries de Vaumarcus, Gorgier et Colombier au grand dam de leurs voisins, les seigneurs de Valangin, ceux de Grandson et les évêques de Bâle.

A chaque fois, la nouvelle tour maîtresse est une construction quadrangulaire d'environ 20 × 10 m, aux murs de moellons épais de 1,6 à 2 m. Hautes de 15 à 20 m, les mieux conservées d'entre elles, à Valangin et à Vaumarcus, sont formées d'un soubassement d'un ou deux niveaux presque aveugle, surmonté de deux étages habitables chauffés et mieux éclairés (fig. 18). A l'origine, les niveaux étaient formés de planchers sur solives, en partie conservés à Boudry, qui ont été remplacés à la fin du Moyen Age au sous-sol par une voûte à Valangin et peut-être à Vaumarcus. La tour maîtresse de Valangin, qui semble être la plus ancienne d'entre elles, avait des angles arrondis et ne possédait aucun mur de refend subdivisant l'espace avant le dernier quart du XIII^e s., période qui correspond aussi à la construction des autres tours maîtresses, toutes subdivisées dès l'origine en deux parties inégales, illustrant une nouvelle volonté d'individualisation des pièces. L'accès primitif, lorsqu'on parvient à le situer comme à Valangin, se trouvait au premier étage, accessible par un escalier extérieur en bois si l'on en croit l'absence de vestiges maçonnés et surtout les tra-



17: Plan archéologique du château de Boudry – Bauplan von Boudry.

- 1: Ancienne tour-beffroi romane/Ehem. roman. Bergfried;
 2: Tour résidentielle (1285)/Wohnturm;
 3: Fosse (XIII^e s.)/Graben;
 4: Tour du Croton (1318);
 5: Tour Marfaux (XIV^e s.);
 6: Enceinte gothique/Got. Umfassungsmauer;
 7: Ancienne entrée du château (XIII^e s.)/Ehem. Burgtor;
 8: Basse-cour (XIV^e s.)/Vorburg;

- 9: Ecuries et grange (XIV^e s.)/Ökonomiebauten;
 10: Renforcement du mur ouest (1360)/Verstärkung der Westmauer;
 11: Nouvelle entrée du château/Neues Burgtor;
 12: Extension résidentielle (vers 1420)/Wohnbereich;
 13: Ancienne cage d'escalier (1433)/Ehem. Treppenhaus;
 14: Haute-cour (XIII^e s.)/Kernburg;
 15: Bourg (début XIV^e s.)/Städtchen.

ces de l'installation postérieure d'un escalier de pierre à la manière de ce qui a pu être observé dans les ruines de la forteresse contemporaine de l'Alt-Wartburg AG.²⁸ Cet accès en hauteur illustre l'importance de la fonction défensive du bâtiment, en effet la tour maîtresse est dans tous les cas placée sur le front exposé de l'éperon, dont elle constitue le barrage. C'est pour cette raison que la nouvelle tour n'occupe pas forcément le point le plus élevé du site et que dans certains cas elle jouxte voire englobe la tour-beffroi primitive, comme à Vaumarcus, Gorgier, Rochefort et Colombier, alors que dans d'autres la tour-beffroi primitive est isolée de la nouvelle construction et renforce l'autre extrémité de la nouvelle enceinte, comme à Boudry et Valangin.

Lorsque cela est nécessaire, comme à Môtiers, à Boudry, à Gorgier et peut-être à Vaumarcus, un fossé vient compléter le dispositif au pied de la tour, mais à Valangin ou à Rochefort, l'escarpement naturel était suffisant (fig. 19). Ces fossés devaient être franchis par de simples passerelles de bois, puisque aucun pont-levis n'est mentionné avant le XV^e s. Aucune archère proprement dite n'a été identifiée, mais des ouvertures étroites à ébrasement simple se voient dans les murs des niveaux bas, comme à Môtiers,

Boudry et Valangin, alors que les fenêtres plus larges à meneau des niveaux hauts de Valangin devaient servir à l'occasion de fenêtres de tir. Les niveaux de défense supérieurs, merlons ou baies-créneaux, n'ont jamais été conservés, mais leur présence est attestée dès le XIV^e s. au moins à Colombier, au Landeron et probablement à Vaumarcus.

L'organisation fondamentale de ces logements nobles est identique. Ceux-ci sont tous composés de l'association d'appartements, de diverses pièces d'accueil et de représentation, dont la grande salle constitue la plus importante, et de communs dominés par la cuisine. Derrière la tour maîtresse se développent alors des espaces ouverts entourés d'une enceinte plus ou moins rectangulaire dont le couronnement a disparu mais dont on peut supposer

²⁸ A Boudry, l'arrière-couverte de l'unique ouverture attribuable avec certitude à cette étape a été datée par dendrochronologie de 1285/87, dans les autres cas la datation est relative ou typologique.

²⁷ DANIEL DE RAEMY, Grandson VD, le bourg et le château, Guide des monuments suisses (Berne 1987); CHRISTIAN DE REYNIER, Le château de Miécourt, rapport d'analyse archéologique, Rapport pour la Fondation des amis du château de Miécourt (2000).

²⁸ WERNER MEYER, Die Burgruine Alt-Wartburg, Schweizer Beiträge zur Kulturgeschichte und Archäologie des Mittelalters 1 (Olten 1974).



18: Vue aérienne du château de Vaumarcus – Luftbild von Vaumarcus.

qu'il était pourvu d'un chemin de ronde et de merlons. Les fouilles y ont révélé l'existence de plusieurs bâtiments disposés sans réelle planification, certainement les granges, écuries, greniers et chapelles mentionnées depuis le XIII^e s. La chapelle en particulier semble avoir été un petit bâtiment indépendant d'un étage sur rez-de-chaussée communiquant parfois directement avec la tour résidentielle, mais qui n'est jamais situé dans la tour et qui n'a jamais été conservé pour cette époque. Quant à l'ap-

provisionnement en eau, il était assuré par des citernes desservies par des conduites si l'on en croit la mention de fontaines dès le XV^e s. au moins.

Dans les trois cas les mieux étudiés, Boudry, Môtiers et Valangin, l'accès à la cour n'était possible qu'en longeant la tour maîtresse, donc en s'exposant, et en traversant un fossé. Cette couverture semblait suffisante, puisque l'entrée de la cour était un simple passage dans la muraille, mais parfois très exposé, comme à Môtiers et à Boudry.

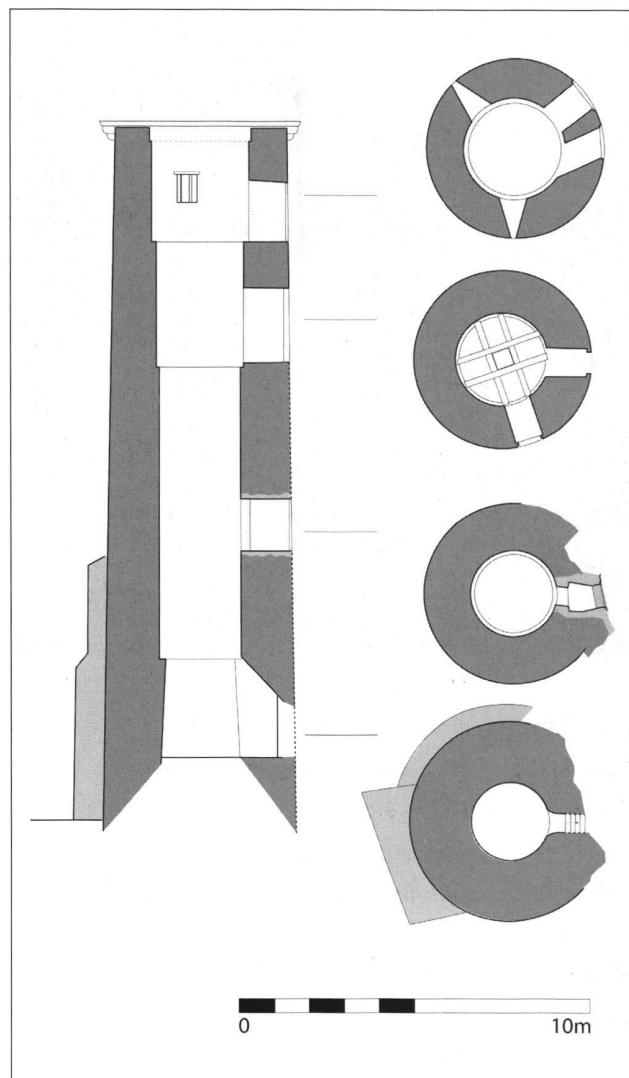


19: Vue aérienne du château de Môtiers – Luftbild von Môtiers.

Aucun réel flanquement n'a pu être identifié avant le début du XIV^e s., si ce n'est le beffroi primitif qui, dans certains cas, est isolé de la nouvelle tour, mais il ne s'agit pas alors d'une construction proprement défensive. Les aménagements purement défensifs ne semblent apparaître qu'avec la construction du château de Môtiers entre 1311 et 1344, qui comprend dès l'origine une tour circulaire d'à peine 5 m de diamètre à l'extrémité de la nouvelle enceinte non couverte par la nouvelle tour maîtresse (fig. 5). Des tours de diamètre similaire sont bâties à la même époque à Boudry, au donjon de Neuchâtel et peut-être à Colombier. D'une hauteur de 20 m pour la mieux conservée (tour du Croton à Boudry), elles ne semblent pas habitables et sont complètement aveugles jusqu'à une hauteur de 15 m. Aucune archère n'y est aménagée, mais on y voit des petites fenêtres rectangulaires (fig. 20). La tour de la Princesse au donjon de Neuchâtel, dont il ne reste que les fondations, atteste qu'au sein de l'entité «ville de Neuchâtel» la motte du XII^e s. s'est, elle aussi, développée en château fort. L'existence déjà ancienne d'un fossé et d'une muraille barrant l'éperon n'y a cependant pas rendu nécessaire l'érection d'une nouvelle tour, ce d'autant plus que la fonction résidentielle était alors assurée par le palais. Enfin, à Valangin le côté nord du site, à l'opposé de la tour maîtresse, est renforcé en 1334 d'une grosse tour carrée, la tour Prisonnière.

Les châteaux face à leurs bourgs

L'originalité des tours défensives de Boudry et de Valangin est d'avoir été construites face à leurs bourgs respectifs, très peu de temps après la fondation de ces derniers. Les tours dominent alors l'ensemble du bourg et en contrôlent au moins un accès. A Boudry, il semblerait que ces tours aient même été utilisées à la fin du XIV^e s. par Marguerite de Vufflens, veuve de Louis de Neuchâtel, pour bombarder les bourgeois qui avaient eu la mauvaise idée de lui présenter leurs doléances (fig. 21).²⁹ Le droit de fortification accordé aux bourgs est donc accompagné de précautions importantes, puisque le seigneur s'y assure une position stratégique prévenant toute utilisation abusive des fortifications par les bourgeois. Ce contrôle est particulièrement évident au Landeron, bourg fondé dans le deuxième quart du XIV^e s. dans la plaine, loin

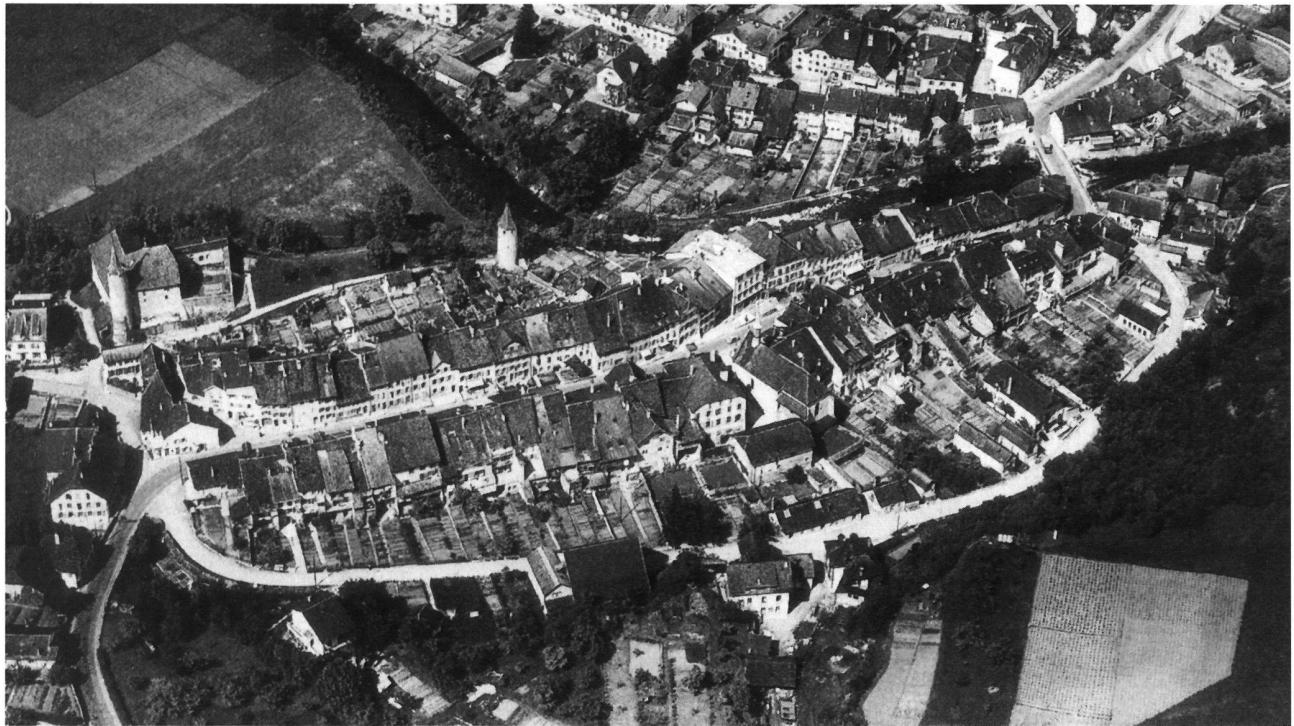


20: Coupes de la tour du Croton au château de Boudry – Schnitte durch die Tour du Croton.

de l'ancien siège du pouvoir seigneurial qu'était la tour de Nugerol. Les Neuchâtel vont donc faire construire une tour maîtresse dans le bourg, en même temps que celui-ci. Ce château était en position de défendre le côté nord du bourg, théoriquement le plus menacé par le rival bâlois, mais aussi, et surtout, de contrôler la principale porte de la ville, comme de surveiller l'ensemble de la ville (fig. 22).

Cette manière de contrôler une fortification par une autre n'est d'ailleurs pas exceptionnelle dans la région si l'on considère qu'en 1295, dans l'accord qui lie les seigneurs

²⁹ PATRICE ALLANFRANCHINI, Le château de Boudry, une fort longue histoire (Boudry 1993).



21: Vue aérienne du château et du bourg de Boudry – Burg und Städtchen Boudry.

de Valangin à l'évêque de Bâle, ce dernier se réserve le droit de construire un château fort dans le voisinage de celui de Valangin. En effet, s'il est à peu près certain que cette forteresse n'a pas été construite, il est intéressant de noter qu'elle était prévue tout près du château seigneurial, dans le but certainement de le contrôler plus étroitement,

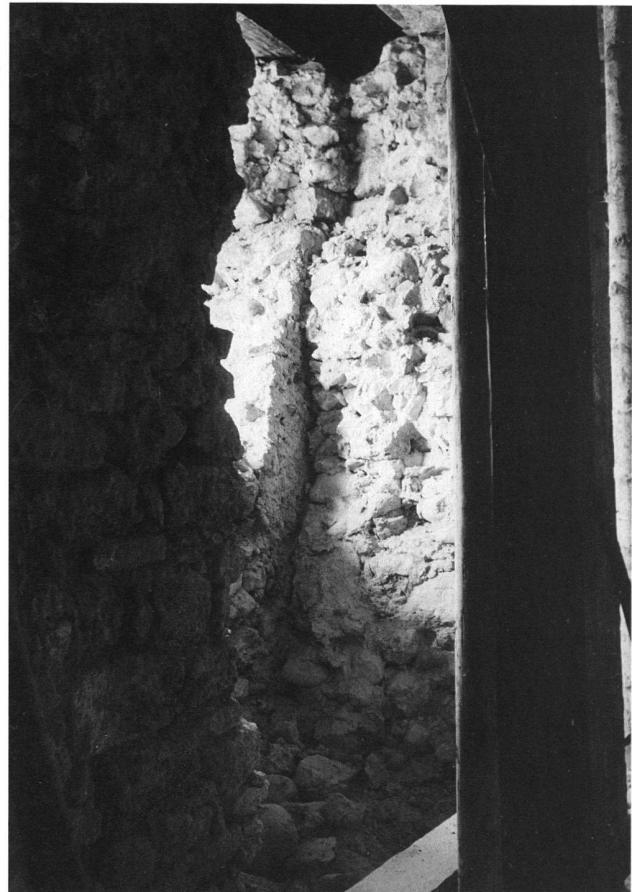
tout comme a du l'être la vieille tour de Nugerol par le château du Schlossberg à une époque, la fin du XIII^e s., où ces mêmes princes se rendent acquéreurs de plusieurs pics rocheux dans leur arrière-pays dans le but d'empêcher la construction de forteresses susceptibles de contester leur autorité.³⁰



22: Vue aérienne du bourg du Landeron, avec le château au premier plan – Luftbild des Städtchens Le Landeron, mit der Burg im Vordergrund.

Modernisation et déclin (XV^e–XVI^e s.)

Quelques signes attestent une sensibilisation accrue au développement de l'artillerie mécanique et des techniques de poliorcétique en général dans le courant du XIV^e s. déjà. Ainsi le mur le plus exposé de la tour Prisonnière du château de Valangin (1334) est-il deux fois plus épais que les autres. Dans la même veine, la face exposée de la tour maîtresse gothique du château de Boudry, point d'appui neuchâtelois dans les querelles opposant les Neuchâtel aux Grandson, est entièrement doublée vers 1360, portant l'épaisseur du mur à 2,9 m, au prix de la disparition des fenêtres et surtout du portail trop exposé du XIII^e s., transformant l'ensemble de la façade ouest en un véritable mur bouclier (fig. 23). L'installation d'une archère basse à ébrasement triangulaire sous niche y atteste l'adoption de nouvelles conceptions défensives, tout comme l'archère du même type percée à la base de la tour maîtresse du château de Valangin et la réduction en embrasures étroites à ébrasement des anciens merlons du château du Landeron.³¹ Vers 1378, le seigneur de Valangin fait éléver une basse-cour au-devant de la porte de la forteresse, mais l'omniprésence de l'artillerie à poudre et la généralisation des boulets métalliques au XV^e s. vont exiger des travaux de plus grande ampleur encore. Les investissements nécessaires sont tels que seuls les châteaux de Valangin, Colombier, Neuchâtel, Môtiers et du Landeron vont être adaptés aux nouvelles conditions. Les deux premiers en tant que chef-lieu et unique forteresse des seigneurs de Valangin et de Colombier, les trois autres, appartenant aux Neuchâtel-Fribourg, en tant que gardiens de la principale route du comté reliant le plateau suisse à la Bourgogne par le Val de Travers. A Neuchâtel et à Môtiers, le renforcement se fait dans les années 1440 par l'intermédiaire de tours massives de plan carré qui, bien que dotées de murs épais et d'ouvertures de tir, sont encore destinées au logement, comme l'indique la présence de cheminées et de larges fenêtres à croisées sur les côtés les moins exposés (fig. 24). Vers 1480, le château de Môtiers est encore renforcé par une nouvelle tour trapézoïdale à éperon jouxtant l'unique porte de la forteresse; il s'agit cette fois d'une construction purement militaire, tout comme le bastion en demi-lune du mur sud. Des aménagements uniquement défensifs sont aussi



23: Traces du doublage de la façade occidentale du château de Boudry – Spuren der Aufdoppelung an der Westfassade von Schloss Boudry.

érigés à Valangin et au Landeron, où l'on bâtit des boulevards au-devant du côté le plus exposé du site; celui de Valangin est à l'origine, à la fin du XV^e s., d'une nouvelle ligne de fausses-braies entourant tout le château gothique et renforcée par des tourelles demi-rondes ouvertes à la gorge (fig. 25). Les ouvertures de tir, meurtrières en trou de serrures puis canonnières à la française, sont réparties sur plusieurs niveaux et en particulier sur un niveau bas permettant des tirs rasants particulièrement efficaces. Certaines parties de l'ancienne forteresse sont aussi modernisées, ainsi les portails des châteaux de Môtiers et de Valangin sont-ils transformés en couloir-sas à double porte, herse et assommoir. Remarquons que la situation

³⁰ WERNER MEYER, Burgengründungen, die Suche nach dem Standort. Château Gaillard XVIII, actes du colloque international tenu à Gilleleje 24–30 août 1996 (Caen 1998) 123–134.

³¹ BOSCHUNG/BUJARD 2001 (cf. note 5).



24: La tour de Diesse au château de Môtiers – Die Tour de Diesse von Môtiers.

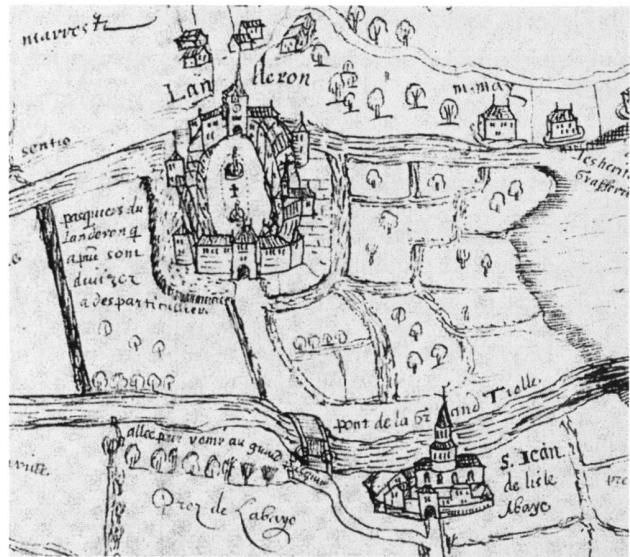
particulière du Landeron, en plaine et sans forteresse indépendante, conduit les comtes de Neuchâtel à fortifier l'ensemble du site, car en plus du boulevard au nord, quatre tours carrées sont construites dans le deuxième quart du XV^e s. (fig. 26). A Neuchâtel, bien que quelques tours défendent l'enceinte de la basse ville, c'est encore le vieux fortin gothique qui est lourdement renforcé dans les années 1440 par l'actuelle tour du donjon, qui remplace l'ancienne tour-beffroi romane, et par une seconde tour carrée au milieu du mur-barrage, tour qui s'est écroulée en 1683. L'ensemble avait l'aspect d'une petite redoute isolée du reste de la ville par un fossé, et une muraille commandée par la tour ronde du XIV^e s., la tour de la Princesse. Le pont-levis est alors utilisé dans les quatre cas pour isoler complètement la forteresse. Aucun d'entre eux n'a été conservé, mais ils sont tous mentionnés par les sources historiques et attestés par quelques traces, dont la fosse de ce qui devait être un pont-levis à bascule au château de Môtiers.³²

Mais malgré les contraintes militaires, les châteaux forts restent des résidences représentatives du mode de vie de certaines élites, qui ne se contentent plus du confort spartiate légué par leurs aïeux. Ainsi, l'accès difficile aux tours maîtresses et leur médiocre éclairage sont-ils sans doute à



25: La double enceinte du château de Valangin – Die doppelte Ringmauer von Valangin.

l'origine de la construction de nouvelles *aulae* et de nouvelles résidences de plain-pied en annexe de la tour maîtresse. C'est en particulier le cas à Neuchâtel dès la fin du XIV^e s., à Valangin au début du siècle suivant, à Boudry vers 1420 et à Môtiers vers 1480. Dans ces deux derniers cas, la nouvelle aile résidentielle occupe l'emplacement de l'ancienne chapelle et dans le cas de Boudry ces travaux impliquent la démolition de l'ancienne tour-beffroi. Dans tous les cas, les communications sont facilitées par la construction d'escaliers hélicoïdaux logés dans une ou plusieurs tourelles hors-œuvre. Ces nouvelles constructions sont abondamment éclairées par de larges baies à meneaux ou à croisée, tout comme les anciennes tours résidentielles réaménagées dans le même esprit. Ainsi, à Valangin, le voûtement du niveau inférieur de la tour va permettre l'installation de plusieurs murs de refends dans les étages, à tel point que la vieille tour compte plus de trente pièces au début du XVI^e s. contre une dizaine à peine un siècle auparavant. A Valangin toujours, l'exteriorisation des défenses dès la fin du XIV^e s. va aussi permettre d'occuper progressivement toute l'ancienne cour gothique, en particulier par une nouvelle et vaste cuisine (fig. 27). A Neuchâtel, les puissantes familles Fribourg puis Hochberg vont initier une série de nouvelles

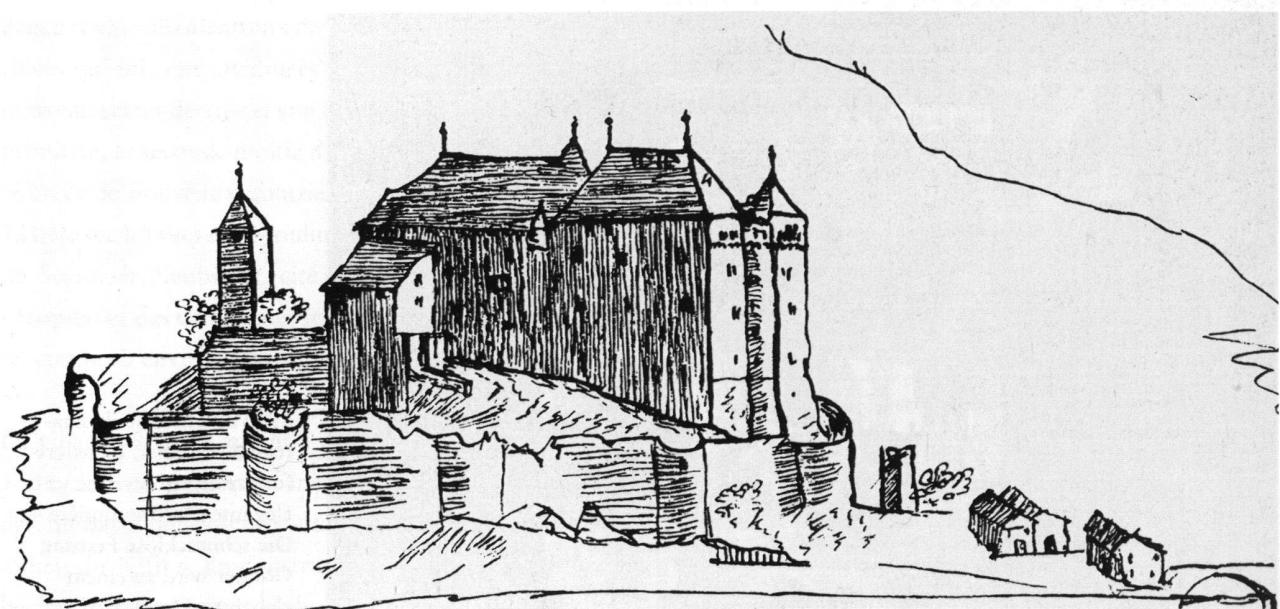


26: Vue du Landeron vers 1630 – Ansicht von Le Landeron um 1630.

constructions durant tout le XV^e s., reléguant l'ancien palais roman au rang d'annexe et l'ancien portail monumental à celui d'entrée de service. Les vieilles tours des châteaux de Colombier et Vaumarcus, en cours d'étude, connaissent alors des évolutions similaires.

³² Les vestiges de ponts-levis visibles à Vaumarcus et Gorgier ne paraissent guère remonter au-delà du XVI^e s.

27: Le château de Valangin en 1742. Les extensions résidentielles des XV^e et XVI^e s. occupent toute la haute-cour gothique – Zeichnung von 1742; die Wohnteile des 15. und 16. Jh.s überdeckten die ganze got. Kernburg von Valangin.

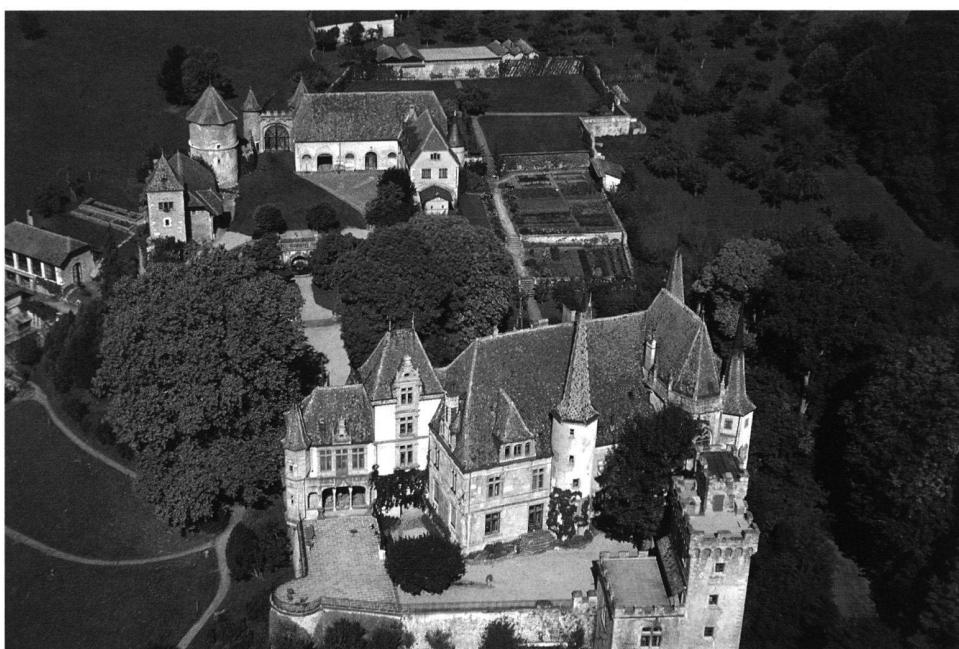




28: Vue de Valangin vers 1630. Le dessinateur semble avoir imaginé une enceinte bastionnée moderne englobant la petite agglomération, sur le modèle des grandes enceintes urbaines contemporaines, soulignant ainsi l'archaïsme du réduit médiéval – Ansicht von Valangin um 1630. Der Zeichner stellt sich eine moderne Bastionärsbefestigung nach europ. Muster für die kleine Siedlung vor und betont damit die Urtümlichkeit der mittelalterlichen Burg.

Le XV^e s. constitue à la fois l'apogée architectural de la plupart des châteaux forts neuchâtelois, qui atteignent leur plus grande extension à cette époque sous la forme de forteresses résidentielles, et le début du rapide déclin du modèle. Militairement, l'évolution de la poliorcétique oblige les fortifications à miser sur la profondeur, ce que ne peuvent faire ces nids d'aigle, conçus pour dominer verticalement l'assaillant (fig. 28). La création de la châtellenie sans château fort de Travers au début du XV^e s. et la

permanence de la châtellenie de Rochefort malgré l'abandon de son château à la fin du même siècle entérinent la disparition du lien existant entre le contrôle d'une place forte et l'exercice de l'autorité. Dès cette époque, les fortifications ne sont donc plus entretenues et encore moins développées, ce d'autant plus que l'évolution des flux économiques, comme celle des techniques militaires se fait au profit des villes et sonne le glas de l'ancienne économie seigneuriale. Lorsque le choix existe, les châtelains



29: Vue aérienne du château de Gorgier. L'austère forteresse est devenue une élégante gentilhommière – Die schmucklose Festung Gorgier wird zu einem eleganten Herrensitz.

abandonnent leurs vieux manoirs au profit de résidences plus confortables situées en plaine, des gentilhommières que l'on nomme encore ici des châteaux et qui deviennent alors le nouvel archétype de l'habitat aristocratique, mais c'est une autre histoire (fig. 29).³³

Les villes

(Jacques Bujard)

Introduction historique

Outre l'évolution des châteaux, les recherches archéologiques et les campagnes de relevé menées ces dernières années par l'Office de la protection des monuments et des sites ont permis de préciser les étapes et les modalités du développement de plusieurs des cinq villes d'origine médiévale de l'actuel territoire cantonal neuchâtelois (fig. 1). Trois de ces villes, sur le Littoral, dépendaient du comté de Neuchâtel – Neuchâtel, Boudry et Le Landeron –, alors que les deux autres – La Bonneville et Valangin, dans le Val de Ruz – appartenaient à la seigneurie de Valangin, qui s'étendait dans les actuelles montagnes neuchâteloises. Deux seigneuries moins importantes, Vaumarcus et Colombier, possédaient en outre des bourgs proches de leurs châteaux.³⁴

La formation urbaine la plus ancienne de la région, *Neuchâtel*, apparaît dès le milieu du XII^e s. au pied de la résidence royale des alentours de l'an mil. Les lettres de franchises qui lui sont attribuées en 1214 reconnaissent son nouveau statut de ville et son extension hors de l'enceinte primitive, la seconde moitié du XII^e s. et le XIII^e s. voyant se créer de nouveaux quartiers: le Bourg, mentionné en 1214, avec les rues des Moulins et du Mazel, puis, au-delà du Seson, le Neubourg, cité dès 1269, avec les rues de l'Hôpital et des Chavannes (cabanes). En 1353, Neuchâtel comptait environ 256 maisons et 430 feux.³⁵

La ville de *Boudry*, quant à elle, est apparue peu avant 1301, date de la première mention de bourgeois de Boudry, au bas d'une colline portant un château élevé vers le milieu du XIII^e s. La construction de la ville répond au besoin des Neuchâtel de renforcer leur emprise sur les

marches méridionales de leurs possessions, au-delà de l'Areuse; elle est suivie de l'octroi de franchises en 1343 par le comte Louis de Neuchâtel.

La ville la plus récente du comté est érigée sur le pré du *Landeron*, cédé en 1325 par le couvent de l'Ile-Saint-Jean de Cerlier (Erlach) au comte Rodolphe IV de Neuchâtel. De la même manière qu'il l'a fait auparavant au sud avec la création de *Boudry*, le comte met en valeur par cette fondation la partie nord de son territoire, comme il l'avait déjà tenté vers 1260 avec le projet avorté de la ville de la Tour de Nugerol. Le Landeron est aussi la réponse du comte de Neuchâtel à la récente création de La Neuveville, en 1312, par l'évêque de Bâle. En 1350, suite à la perte du document original lors de l'incendie partiel de la ville le 15 décembre 1349, le comte Louis accorde de nouvelles franchises, qui confirment aux bourgeois du Landeron les libertés accordées en 1260 à ceux de la ville de la Tour de Nugerol, considérés comme leurs prédecesseurs.³⁶

Dans le Val de Ruz, *La Bonneville*, appelée aussi par les textes médiévaux Villeneuve ou Neuveville, est fondée avant 1295 par les seigneurs de Valangin, Jean et Thierry d'Aarberg, pour faire face aux visées de leur puissant voisin, le comte de Neuchâtel; elle est détruite en 1301 par Rodolphe de Neuchâtel.³⁷

La ville de *Valangin*, à deux kilomètres au sud de La Bonneville, est citée pour la première fois sous le règne

³³ Le langage architectural de ces gentilhommières reprend une partie de la symbolique médiévale comme les tours, contenant des escaliers ou des cabinets, ou les murs crénelés entourant d'élégants jardins. Le château de Colombier, idéalement situé, et dans une moindre mesure ceux de Vaumarcus et de Gorgier suivront cette évolution, mais les châteaux de Môtiers, Boudry et Valangin ne servent plus que de prisons dès la fin du XVI^e s., alors que celui de Rochefort et la tour Bayard ont alors complètement disparu.

³⁴ Le bourg de Vaumarcus a disparu, alors qu'à Colombier, la rue du Château conserve la trace du village médiéval.

³⁵ MAH I, 8.

³⁶ Texte des franchises: Le Landeron 2001 (cf. note 5) 291–298.

³⁷ Pour le contexte de la fondation: JEAN-CLAUDE REBETZ, 1296: la bataille de Coffrane, une date clef dans l'histoire des relations entre les comtes de Neuchâtel, les seigneurs de Valangin et l'évêque de Bâle. MN 1996, 131–143.

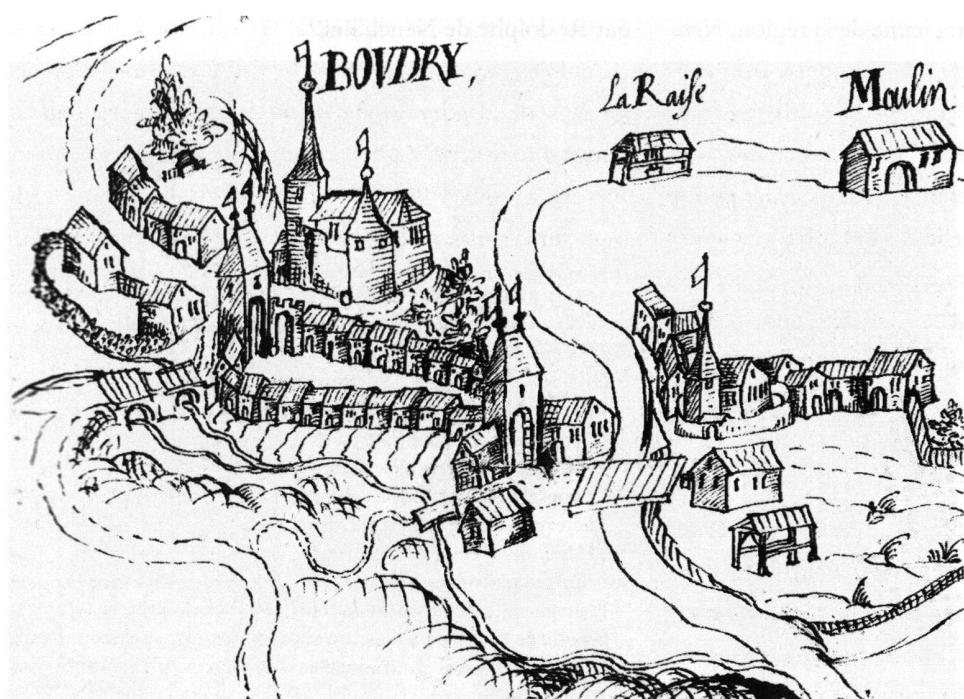
de Gérard d'Aarberg (1330–1339) et reçoit des franchises en 1352, alors que le château qui la domine est signalé en 1295, lorsque les seigneurs de Valangin résignent leur forteresse de Valangin, le Val de Ruz, La Bonneville et Bussy pour trois ans à l'évêque de Bâle. La ville de Valangin n'étant pas citée à ce moment, elle n'existe pas encore et a donc été fondée entre la destruction de La Bonneville en 1301 et les années 1330. Valangin, vu la régularité de son plan, n'est en effet manifestement pas le fruit d'un développement spontané, mais celui d'une fondation planifiée en remplacement de La Bonneville.

Les plans urbains

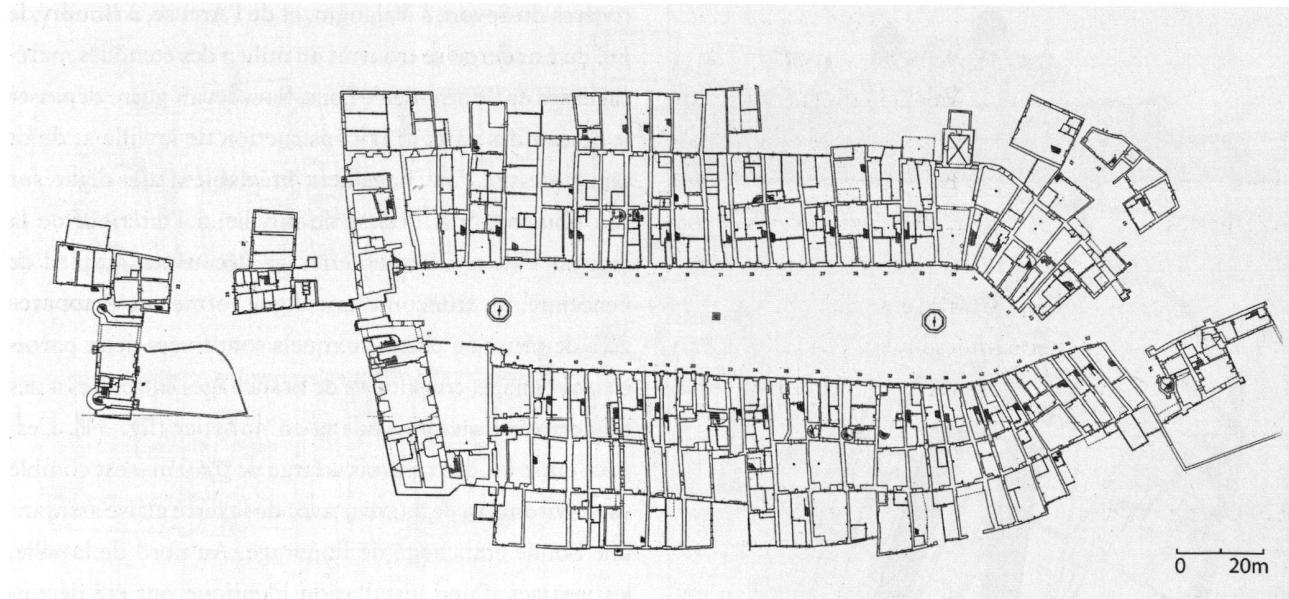
Neuchâtel

A Neuchâtel, dès la création du *castellum* vers l'an mil, un premier groupe de constructions existait peut-être déjà le long de la rue de la Collégiale, à l'intérieur des murs. Par la suite, des habitations ont dû s'établir assez naturellement le long du chemin d'accès, à proximité du lac et du principal point de franchissement du Seyon, avant d'être intégrées par l'extension de l'enceinte dans la seconde moitié du XII^e s. (fig. 4). A l'ouest, cette nouvelle enceinte prolongeait celle du *castellum* vers le sud de manière à englober le promontoire des Prisons, puis bifurquait à l'est en suivant le sommet de la falaise au-dessus de Bel-

levaux avant probablement de plonger en direction du lac pour rejoindre en contrebas le sommet de la petite falaise sous la rue du Pommier. Elle obliquait ensuite à angle droit vers le nord en suivant la crête qui domine le Seyon jusqu'à l'angle sud-est du *castellum*. Les extrémités de la rue principale étaient barrées par la porte des Prisons (fig. 10) et la Maleporte; c'étaient à l'origine de simples ouvertures rectangulaires. Par leur grand appareil de calcaire, elles marquaient néanmoins l'entrée de la ville de manière ostensible et furent rapidement complétées, à la fin du XII^e ou au début du XIII^e s., par des tours.³⁸ La tour de Diesse, à côté de la Maleporte, est un édifice carré habitable de 10,50 m de côté et 17 m de hauteur, construit en grand appareil à bossages, alors que la tour élevée au-dessus de la porte des Prisons est plus fine, 6,25 à 8,50 m de côté, et plus haute, puisqu'elle atteint quelque 30 m, signe d'affirmation du statut économique, juridique et politique d'une ville en plein essor. Enfin, les exemples de Girard de Bellevaux, au XIV^e s., de Jean de Vaumarcus, au XV^e s., et de Didier de Diesse, au siècle suivant, attestent qu'au Moyen Age plusieurs des portes et poternes de Neuchâtel sont flanquées de bâtiments de fiefs nobles. C'est peut-être aussi le cas de la tour-porte des Prisons, dont le complexe roman de l'«ancienne cour» voisine, cette «ancienne mayson du



30: Vue de Boudry vers 1630 – Ansicht von Boudry um 1630.



31: Relevé du rez-de-chaussée des bâtiments du Landeron – Erdgeschossplan der Häuser von Le Landeron.

*seigneur comte de Neufchastel*³⁹, constituerait la partie habitable, à la manière des maisons fortes que l'on retrouve au XIV^e s. à côté des portes du Landeron et de Valangin. Il est à noter que le même cas est bien documenté pour la Genève du XIII^e s.⁴⁰

L'extension des constructions dans le Bourg, au pied de la colline, dès avant 1214, puis dans le Neubourg, de l'autre côté du Seyon, se fit, semble-t-il, sans que des enceintes ne soient construites au préalable. Celles-ci sont en effet manifestement venue enserrer ces nouveaux quartiers en plusieurs étapes, tout d'abord en fermant par des murs et des portes les extrémités nord et sud du Bourg et, par une tour-porte l'entrée occidentale du pont sur le Seyon,⁴¹ puis en créant autour du Neubourg une enceinte percée de deux portes principales, celle de l'Hôpital, citée dès 1271, et celle des Chavannes, signalée quant à elle dès 1287. Cette enceinte sera, aux XIV^e et XV^e s., renforcée de quelques tours et étendue en direction du lac, mais ne sera jamais adaptée aux perfectionnements de l'artillerie par la création de boulevards.

Les villes neuves des XIII^e et XIV^e s.

Si Neuchâtel a connu un développement urbanistique assez complexe, et étendu sur plusieurs siècles, les autres villes médiévales du Pays de Neuchâtel sont des villes neuves, fruits d'une construction planifiée, et leurs plans

présentent de nombreux points communs: maisons adossées à l'enceinte et construites en même temps que celle-ci, bâtiments à l'architecture très simple, souvent au moins partiellement en pierre dès l'origine, d'un seul étage sur rez-de-chaussée, formés d'une seule pièce puis rapidement allongés, large rue ou espace central sur lequel on peut empiéter et absence d'église urbaine. Les églises paroissiales étant antérieures aux villes et donc situées à quelque distance, ce n'est en effet que vers 1450–1455 qu'une chapelle est créée dans l'hôtel de ville du Landeron et qu'en 1505 qu'est consacrée la Collégiale de Valangin, tandis qu'à Boudry, un lieu de culte ne sera érigé dans le bourg que vers 1645.

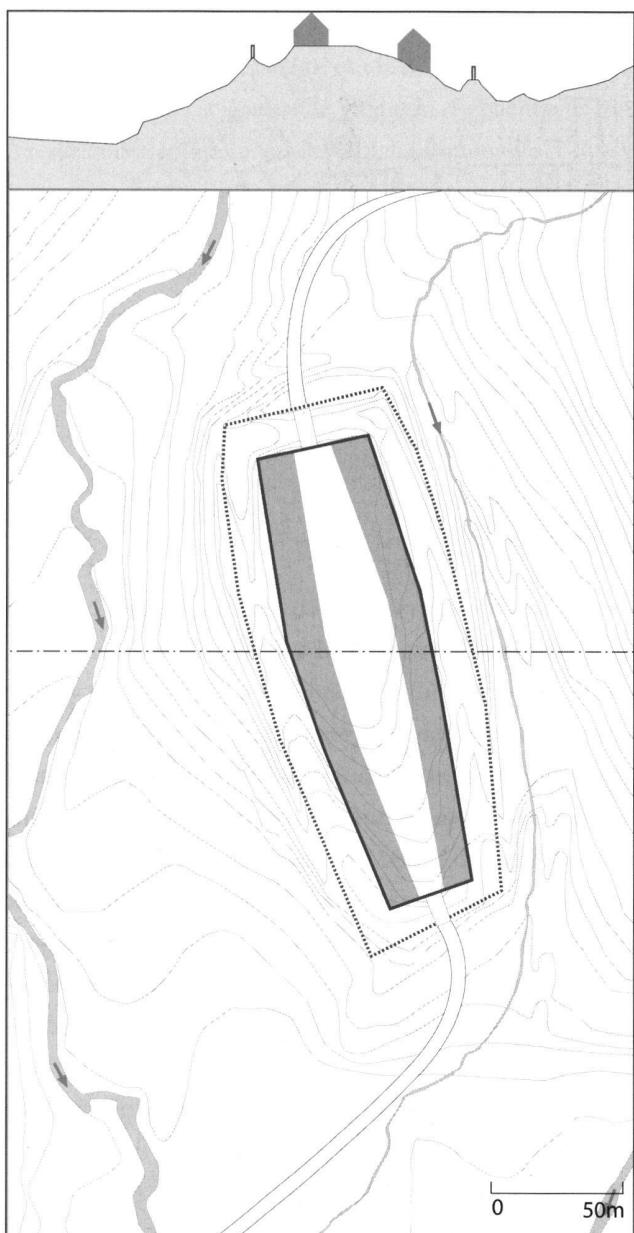
Boudry est une ville-rue comprise entre le château et le pont sur l'Areuse, d'environ 300 m de longueur par 50 m de largeur (fig. 30). La ville du Landeron mesure quelque 180 m de longueur pour une largeur maximale de 80 m (fig. 31). A La Bonneville, des levées de terrain permettent de reconnaître le tracé d'un fossé entourant un espace

³⁸ La période de corrélation de deux analyses C¹⁴ de bois de boulins de la tour des Prisons placerait sa construction entre 1156 et 1224. Bujard/de Reynier 2003 (cf. note 13) 237. Analyse du Dr Georges Bonani, EPFZ, Institute of Particle Physics (23.2.2001).

³⁹ Pour une description plus précise des bâtiments et les sources: Bujard/de Reynier 2003 (cf. note 13), 237–239.

⁴⁰ Philippe Broillet, Autour de la porte d'Yvoire. Les ports de la place de Longemalle à la fin du Moyen Age. Genava (n.s. t. XL, 1992) 41.

⁴¹ MAH I 35–36.



32: Essai de restitution du plan et de la coupe de La Bonneville – Rekonstruktionsversuch von Grundriss und Schnitt von La Bonneville.

rectangulaire d'approximativement 175 m par 50 m (fig. 32). Le bourg de Valangin est quant à lui considérablement plus petit, puisqu'il ne mesure qu'environ 70 m par 50 m (fig. 33).

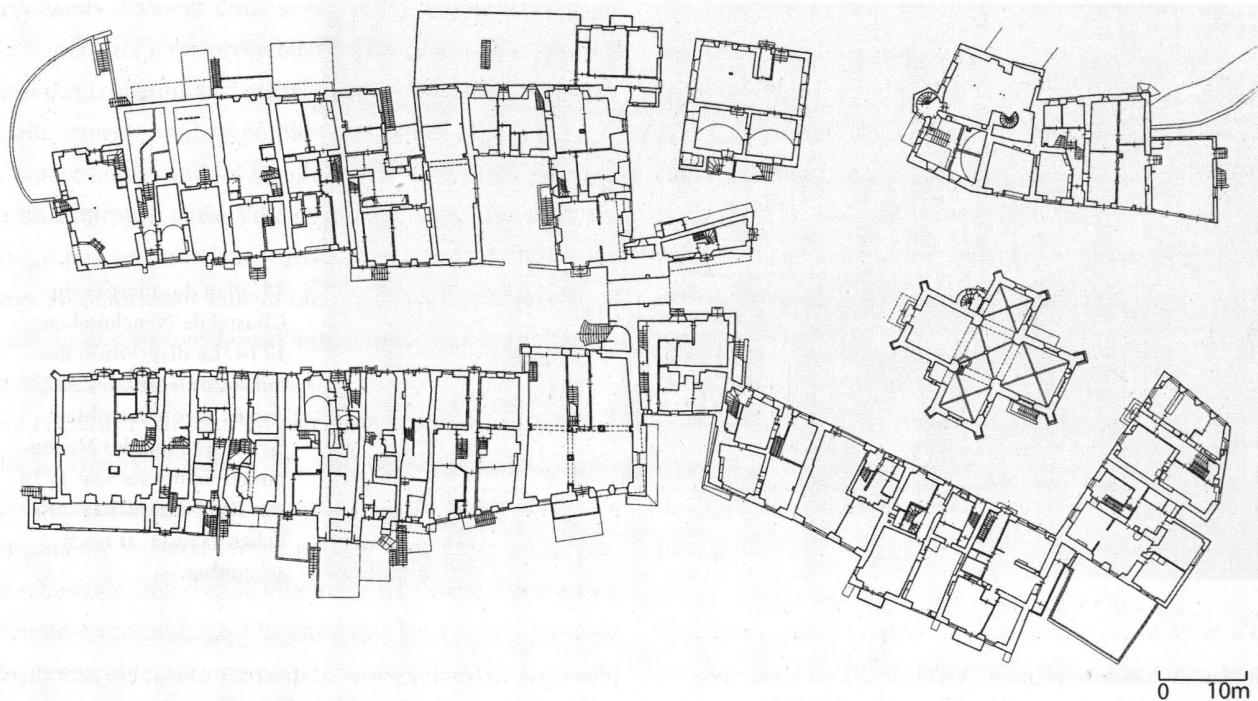
Le Landeron: un terrain difficile

Alors que les autres villes du Pays de Neuchâtel ont été érigées sur des terrains ne présentant pas de contraintes particulières, si ce n'est la présence de falaises le long des

rivières du Seyon, à Valangin, et de l'Areuse, à Boudry, le pré du Landeron se trouvait au milieu des étendues marécageuses de l'Entre-deux-Lacs. Il ne devait guère dépasser le niveau des eaux et la construction de la ville a, de ce fait, nécessité l'aménagement préalable d'une digue sur son pourtour.⁴² A l'ouest de la ville, à l'intérieur de la maison Ville n° 20, a en effet été découvert, au pied de l'enceinte, un tronçon d'une digue formée de deux rangées de pieux en chêne auxquels sont fixées deux parois en clayonnage, constituées de branchages entrelacés à des piquets verticaux en saule et en noisetier (fig. 34). L'espace entre les deux parois – large de 0,60 m – est comblé sur environ 1 m de hauteur avec de la terre glaise assurant une bonne étanchéité de l'ouvrage. Au nord de la ville, les vestiges d'une installation identique ont été découverts devant l'immeuble Ville n° 1, mais à l'extérieur du mur d'enceinte cette fois-ci. Dans les deux cas, les pieux ont été coupés, d'après la dendrochronologie, au cours de l'hiver 1328–1329, soit quatre ans seulement après l'acquisition du terrain. A l'intérieur de cette digue, le terrain est ensuite surélevé de 0,50 à 1 m par un remblai de terre et de pierres. Des problèmes d'humidité des lieux se posent par la suite puisque les franchises de 1350 signalent: «Comme nous, Louis, voulions construire au milieu de notre ville du Landeron plusieurs bâtiments et faire une rue sur la longueur depuis la grande porte à l'arrière de notre ville du Landeron jusqu'à la petite porte, faite dans les murs de fortification de la ville, près de la maison de Jean de Maches, donzel, ceux du Landeron, envisageant que surviennent dans le futur des dommages assez grands pour eux, leurs héritiers et successeurs à cause des incendies et d'autres dangers menaçants, nous supplierent humblement de bien vouloir y renoncer, d'autant plus qu'ils étaient prêts et se préparaient à tenir sec tout le lieu que nous voulions construire depuis la porte antérieure en passant par le milieu de la ville du Landeron jusqu'à la petite porte et, aux frais de ville, à exhausser cet emplacement de grosses pierres et de sable.»⁴³

Les maisons

A Neuchâtel, la plupart des maisons médiévales à l'intérieur de l'enceinte du XII^e s. ont fait place à des immeubles de style classique au XVIII^e s., mais un plan levé en

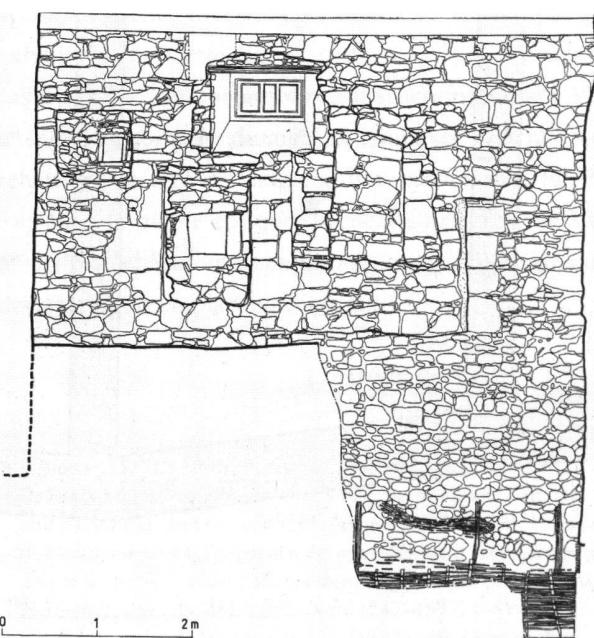


33: Relevé du rez-de-chaussée des bâtiments de Valangin, avec, à gauche, le bourg du XIV^e s. et, à droite, le quartier de la Collégiale, du XVI^e s. – Erdgeschossplan der Häuser von Valangin, links die Burgstadt des 14. Jh.s, rechts das Collégiale-Quartier des 16. Jh.s.

1714 (fig. 35) indique la présence auparavant de maisons de plan plus ou moins carré réparties de manière peu régulière le long des rues du Château et du Pommier et complétées par des bâtiments rectangulaires, selon l'urbanisme «en lanière» adopté pour le Bourg et le Neubourg. Les façades arrières de certains de ces derniers, comme on le voit encore aux Escaliers du Château et comme l'indiquent les analyses menées en 2002 à la rue du Château n° 9,⁴⁴ formaient l'enceinte de part et d'autre de la Maleporte et de la tour de Diesse et font donc partie intégrante de la fortification du quartier. On peut de ce fait se demander si l'origine des maisons carrées n'est pas à attribuer au premier développement de la ville au XII^e s., vu leur ressemblance avec les maisons romanes de plusieurs villes de la Suisse actuelle, dont Zurich et Bâle par exemple.⁴⁵ La première occupation aurait donc, si cette

hypothèse est juste, été formée de bâtiments carrés, entourés de cours, de jardins et d'annexes. Quelques décennies

34: Relevé des vestiges de la digue entourant le pré du Landeron, au pied du mur d'enceinte, Ville n° 20 – Befundzeichnung der Spuren des Wasserschutzdammes um Le Landeron, aufgenommen am Fuss der Ringmauer beim Haus Nr. 20.

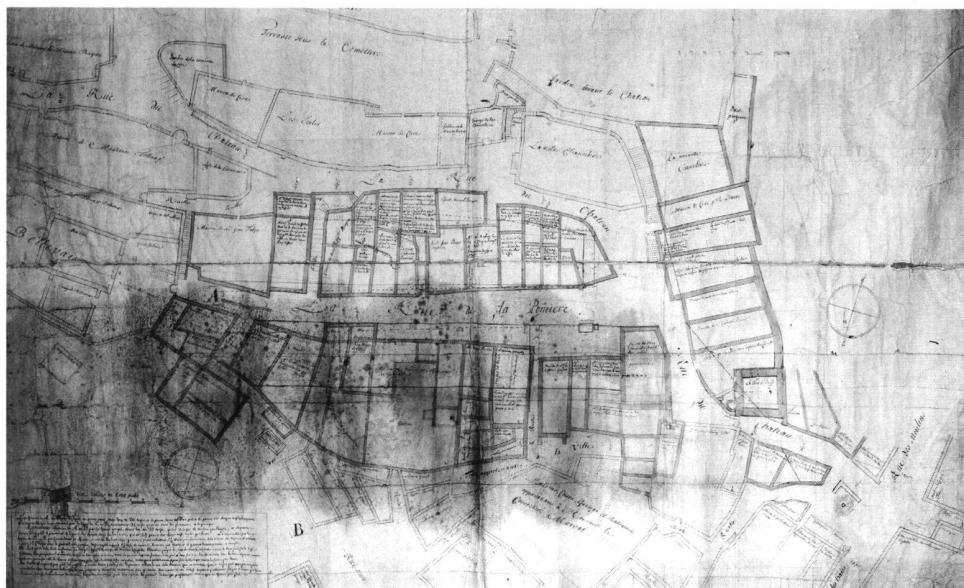


⁴² Pour une description plus complète des bâtiments et des vestiges et l'indication des sources historiques: Le Landeron 2001 (cf. note 5).

⁴³ Texte des franchises: Le Landeron 2001 (cf. note 5) 291–298.

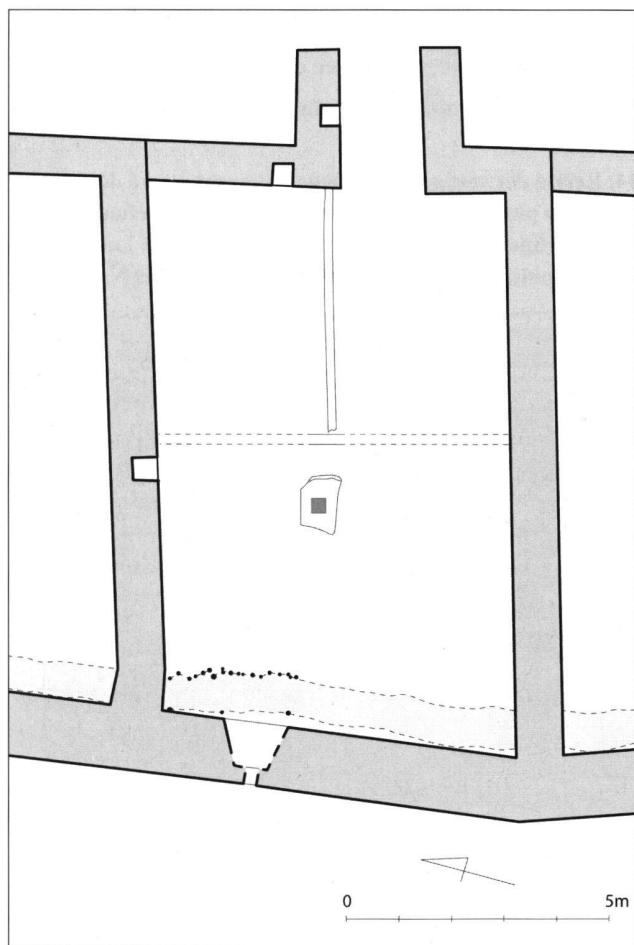
⁴⁴ Bujard/de Reynier 2003 (cf. note 13) 239–246.

⁴⁵ ANDRÉ MEYER, L'architecture profane, Ars Helvetica IV (Disentis 1989) 169–174.



35: Plan du quartier du Chastel de Neuchâtel en 1714. La disposition des maisons médiévales est encore reconnaissable – Grundrissplan des Neuenburger Schlosses von 1714. Die Lage der mittelalterlichen Häuser ist noch erkennbar.

36: Plan du bâtiment primitif de Ville n° 20, au Landeron, avec le tracé de la digue en clayonnage de 1328/29 – Grundrissplan des ursprünglichen Hauses Nr. 20 von Le Landeron, mit Spuren der Palisadenwand für den Schutzdamm von 1328/29.



plus tard, la fortification du quartier aurait été accompagnée de la création de bâtiments contigus rectangulaires et de la densification des espaces libres.

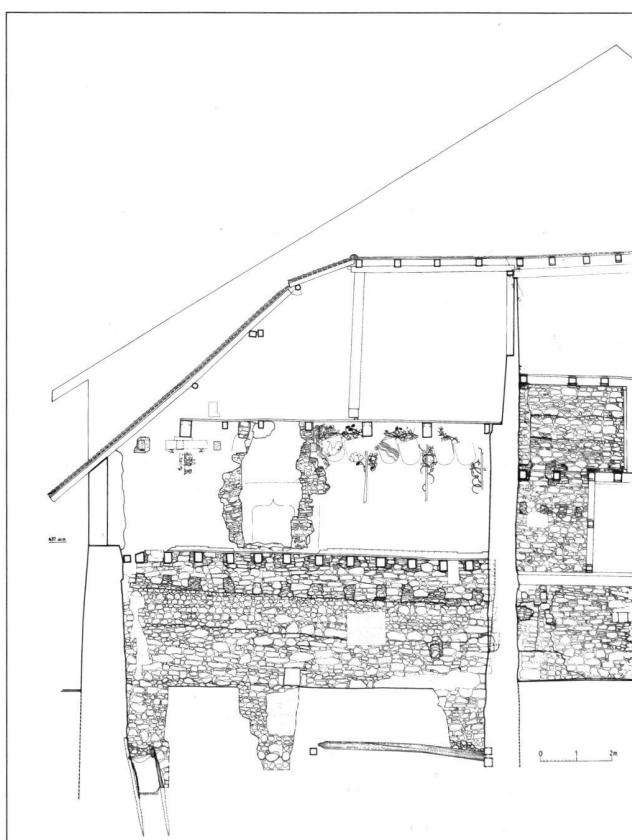
Au Landeron, à Ville n° 20–22, les parties basses du mur d'enceinte ont été élevées avant que ne soient posées les fondations des maisons.⁴⁶ Quant aux parties hautes de la fortification et des maisons, elles ont été construites simultanément; la création du parcellaire s'est donc faite dès l'édification de l'enceinte. L'examen du plan actuel de la ville (fig. 31) montre que la largeur entre deux mitoyens peut être réduite à 2,35 m (Ville n° 48) ou atteindre 6,75 m (Ville n° 20). Quant à la longueur des maisons primitives, elle était comprise entre 8,80 et 15 m, les façades n'étant pas toutes situées sur le même alignement. A Ville n° 20, il a été possible d'observer que les fondations de la façade orientale reposaient sur de grosses poutres; tandis qu'au milieu de la parcelle, un assemblage de poutres perpendiculaires à l'enceinte et à cette façade pourrait avoir été destiné à porter un mur mitoyen jamais réalisé dans cette maison, à la largeur double des voisines et donc peut-être bâtie sur deux parcelles (fig. 36). Dans le secteur de Ville n° 18 à 22, la progression du lotissement s'est effectuée du nord au sud, comme le montrent les césures dans les maçonneries des façades. En revanche, ces césures ne se retrouvent pas sur les mêmes alignements dans les maçonneries du mur d'enceinte, celui-ci a été élevé en tronçons dépassant les limites des parcelles. Plusieurs

tenanciers devaient donc se regrouper pour l'édification de l'enceinte; c'est probablement ce mode de construction par tronçons successifs qui a provoqué les ruptures d'alignements visibles en plusieurs points.

L'espace au-devant des façades devait être privé; en effet, le mur mitoyen entre Ville n° 18 et Ville n° 20 était prolongé par un mur bas, conservé sur 2 m de longueur (fig. 37), clôturant sans doute une cour, une caractéristique qui se retrouve dans d'autres fondations urbaines de la région, telles Burgdorf et Unterseen.⁴⁷

Si l'enceinte était bâtie en pierre sur toute sa hauteur, soit deux niveaux, à Ville n° 20, seul bâtiment ayant permis des observations archéologiques précises de ses élévations originales, les autres murs ne sont maçonnés qu'au rez-de-chaussée (fig. 37, 38). Le reste de l'élévation était en bois ou en colombage. On accédait à la cave de plain-pied de l'immeuble par une porte encadrée par deux massifs maçonnés ayant supporté l'escalier extérieur menant à l'étage.

37: Relevé de l'élévation du mur mitoyen nord de Ville n° 20, Le Landeron – Ansicht der Brandmauer Nord von Haus Nr. 20 von Le Landeron.



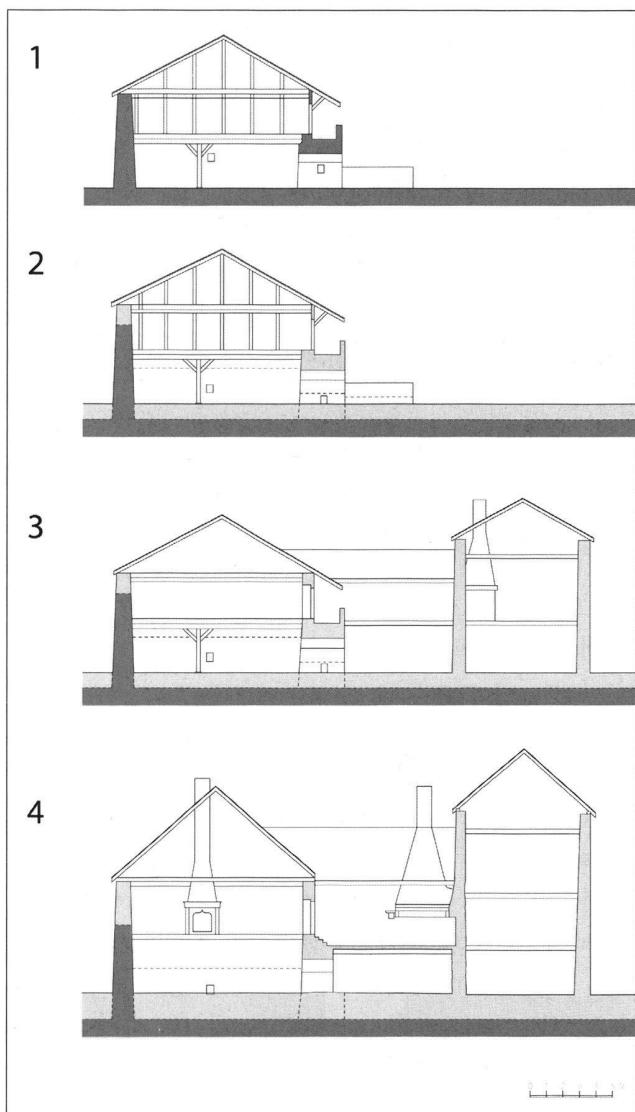
Dès l'origine, la base du mur d'enceinte était percée d'archères. C'est ainsi que Ville n° 20 (fig. 34) et une des maisons dans lesquelles sera aménagé l'hôtel de ville au XV^e s. en conservent. Une poutre de la couverte d'une de celles de l'hôtel de ville remonte à 1338 environ, d'après la dendrochronologie, donnant un intéressant terminus pour l'achèvement de la construction de l'enceinte et des maisons dans cette zone de la ville, achèvement légèrement antérieur à la construction du château, à l'autre extrémité du site, qu'une analyse dendrochronologique place vers 1343. On peut donc constater que la construction de la ville, débutée vers 1329 par la construction de la digue, a dû se parachever une quinzaine d'années plus tard.

Quelques années après la fondation de la ville s'est produit un fort enfoncement des bâtiments dans le sol marécageux, aujourd'hui trahi par le pendage accusé des assises primitivement horizontales des murs mitoyens. Pour être mis à l'abri de l'eau, les rez-de-chaussée sont alors remblayés sur une hauteur d'environ 1,50 m. Cette surélévation du niveau des sols, qui a dû se réaliser par étapes, paraît être survenue dès avant le milieu du XIV^e s. déjà. En effet, le plafond de la cave de Ville n° 28, daté de 1340 environ par la dendrochronologie, est déjà situé au niveau surélevé (mais peut-être les solives originales ont-elles été surélevées⁴⁸), tandis qu'il est prévu en 1350 d'assécher le terrain au milieu de la ville par son exhaussement. Cette mise hors d'eau de la ville a en tous cas nécessité d'importantes reconstructions; ainsi à Ville n° 20, la maçonnerie du mur mitoyen avec Ville n° 18 est rehaussée de 1 m et l'étage en bois reconstruit (fig. 37, 38) et, à la même époque, la façade orientale de Ville n° 18 est rebâtie une cinquantaine de centimètres au-devant de son emplacement primitif.

⁴⁶ BOSCHUNG/BUJARD 2001 (cf. note 5) 29–42.

⁴⁷ ADRIANO BOSCHETTI, Wohnen und Alltag, Berns mutige Zeit, Das 13. und 14. Jahrhundert neu entdeckt (Berne 2003) 282–293. Hermance (GE) a aussi révélé l'existence de murs séparant les cours situées devant les façades avant l'allongement des maisons: JACQUES BUJARD, Hermance, une ville neuve médiévale 1247–1997, 1–81.

⁴⁸ Les maçonneries de la cave n'ont pu faire l'objet d'une analyse.



38: Restitutions de la coupe des états successifs de Ville n° 20, au Landeron – Rekonstruktion der Bauabfolgen im Haus Nr. 20 von Le Landeron.

1: vers/um 1330; 2: vers/um 1350; 3: vers/um 1400; 4: vers/um 1502.

Vers 1434, selon les «reconnaissances» rédigées par le commissaire Jean Despas, les chesaux, soit les parcelles à bâtir, atteignaient 12 à 18 pieds de largeur (4 à 6 m), pour une longueur de 60 à 70 pieds (20 à 23 m), et plusieurs maisons ont aujourd’hui une trentaine de mètres de longueur. C'est le résultat d'un allongement des bâtiments, observable sur l'ensemble de la ville, et qui s'est fait le plus souvent en accolant la nouvelle partie directement contre la façade primitive, une cour ayant néanmoins parfois été laissée entre les deux corps de bâtiments. Les

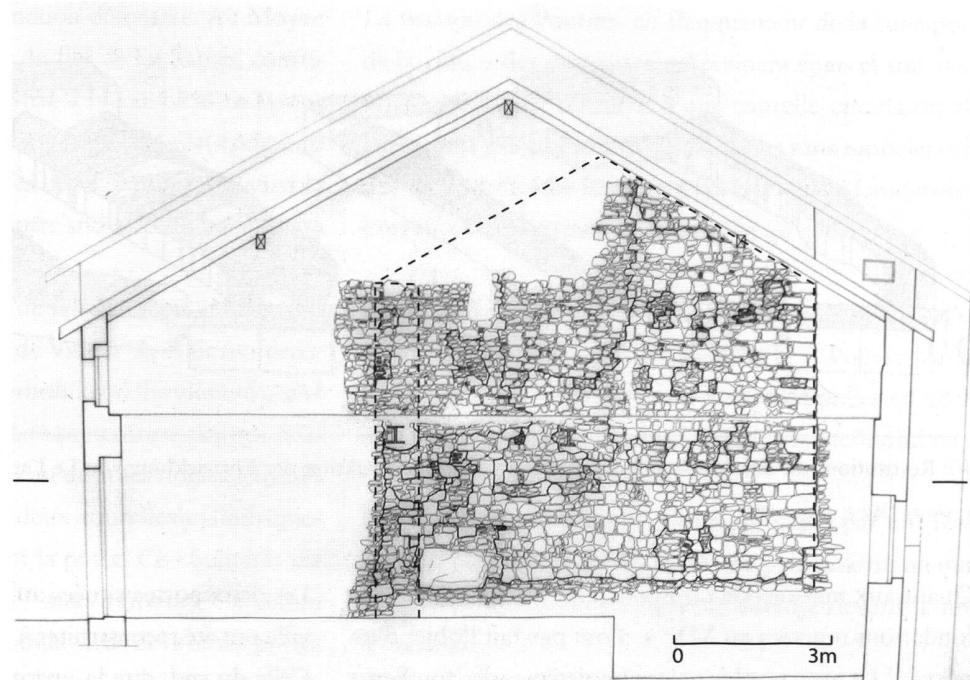
nouvelles façades sont alignées, contrairement aux premières.⁴⁹ L'habitat se trouva nettement amélioré par cet agrandissement qui permit le doublement de la cave et une séparation du logement en au moins deux pièces: la cuisine et le poêle.⁵⁰

A Ville n° 20, cet allongement s'est produit plusieurs décennies avant 1435–1438, époque d'une profonde reconstruction ultérieure. Lors de cet allongement, les murs en bois à l'étage sont remplacés par une maçonnerie de moellons, tandis qu'un bâtiment de 8,50 m de longueur, doté d'une cheminée à l'étage, est élevé du côté de la place (fig. 37, 38). Il est séparé de l'édifice primitif par une cour. Le mur de clôture entre Ville n° 18 et Ville n° 20 est alors rehaussé et une galerie d'un étage sur rez-de-chaussée vient s'y appuyer, assurant la liaison entre les deux bâtiments.

Cet allongement ne paraît guère pouvoir s'être produit avant 1350, date de la renonciation du comte à bâtir au centre de la ville. Cette décision rendit en effet possible l'allongement des maisons du pourtour, dont les façades étaient jusqu'alors distantes d'environ 54 m. Il n'est pas possible de déterminer avec certitude comment les bâtiments non réalisés auraient dû s'organiser, néanmoins il est imaginable de restituer deux rangées de bâtiments supplémentaires de part et d'autre d'une rue placée dans l'axe de la ville, dessinant trois rues parallèles, à moins qu'une seule rangée centrale n'ait été prévue.

A *Valangin*, les maisons étaient au nombre de 25 à 30 à l'intérieur de l'enceinte (25 feux sont signalés en 1531) et avaient une largeur variant de 5 à 7,5 m, pour une longueur de 7,50 à 12 m à l'origine (fig. 33).⁵¹ La ville ayant été établie sur un terrain qui présentait une certaine déclivité de part et d'autre de la rue centrale, plusieurs bâtiments disposent d'un étage supplémentaire de caves à l'arrière.

Au Bourg n° 8, la maison primitive, dont les traces ont été repérées lors d'une brève investigation archéologique, était entièrement en pierre et n'avait qu'un étage sur rez-de-chaussée. Des solives du plafond de sa cave, contre le mur d'enceinte, ont été datées par la dendrochronologie vers 1346 et des solives du plafond du deuxième étage vers 1383.⁵² Le bâtiment primitif semble donc avoir été



39: Relevé de l'élévation du mur mitoyen de Louis-Favre n° 20 à Boudry – Ansicht der Brandmauer von Haus Louis-Favre Nr. 20 in Boudry.

élevé au plus tard vers 1346 et avoir été allongé et doté d'un deuxième étage vers 1383. C'est donc vraisemblablement au XIV^e s. déjà qu'a été systématiquement pratiqué à Valangin cet allongement qui porte la longueur des bâtiments à 18 ou 20 m et est perceptible par des ruptures plus ou moins marquées des alignements des murs mitoyens. Ces allongements ont été réalisés dans le prolongement des murs mitoyens, sauf à l'immeuble Bourg n° 10, qui a été élargi au détriment du n° 12. Contrairement à celles des maisons primitives, les nouvelles façades sont alignées.⁵³

Les maisons de *Boudry* étaient aussi contiguës et assez courtes, comme l'ont montré des investigations archéologiques menées en 1998 à la rue Louis-Favre n° 20 (fig. 39). D'une longueur de 7,50 m⁵⁴ et construite en pierre, cette maison avait une cave ou une boutique au rez-de-chaussée, alors qu'un escalier extérieur donnait accès au logement à l'étage; il reste l'un des deux supports de cet escalier, identique à ceux observées au Landeron. La simultanéité de la construction de l'enceinte et de la maison permet de la dater des origines de la ville, soit de la fin du XIII^e s. ou du tout début du siècle suivant. Cette maison a ensuite été allongée au détriment de la rue. Les

traces de beaucoup de ces maisons primitives sont encore décelables sur le plan cadastral actuel, avec des façades qui n'étaient pas toutes alignées, tandis que les ruptures d'alignement des murs mitoyens indiquent que le même agrandissement a été effectué des deux côtés de la rue, dans le courant du XIV^e s. vraisemblablement, comme au Landeron et à Valangin.

⁵³ Seules quelques-unes au nord-est sont en retrait, mais peut-être n'est-ce que le résultat de travaux du XVIII^e s.

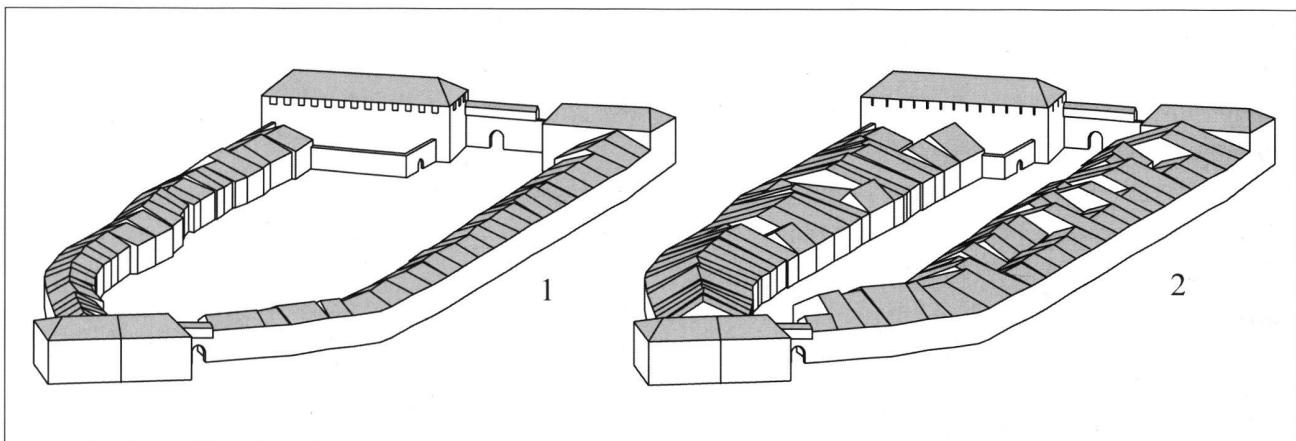
⁵⁴ Les élévations bien conservées d'Hermance ont permis la même observation à plusieurs reprises: Bujard, Hermance (cf. note 47) 1–81.

⁵⁵ ANTOINE GLAENZER/JACQUES Bujard, La ville de Valangin au Moyen Age. RHN 2005/1-2, 35–60.

⁵⁶ Un linteau de porte dans le mur mitoyen côté château a en outre été daté par la dendrochronologie vers 1368, mais il s'agit sans doute d'un remploi, tandis que des remplacements de solives ont été réalisés vers 1430 au rez-de-chaussée et au premier étage.

⁵⁷ Deux maisons seulement s'avancent au-devant des autres. La maison des Bourgeois, dans le prolongement oriental de la tour-porte, a été élevée sur un terrain offert en 1509 par Claude d'Aarberg; ses caves montrent qu'elle a remplacé deux maisons antérieures. Lors d'un remaniement au XVI^e s., sa façade sur rue a été avancée de 3 m et percée d'arcades en arc brisé, le rez-de-chaussée servant manifestement de halle couverte. Au Bourg n° 9, des arcades devaient également se retrouver devant l'immeuble; il n'en subsiste que les caves ajoutées devant l'ancienne façade.

⁵⁸ Sa largeur est inconnue, suite à la disparition de son second mur mitoyen.



40: Restitutions du développement du Landeron – Rekonstruktion der Entwicklung von Le Landeron.

1: vers/um 1350; 2: vers/um 1400.

Quant aux maisons de *La Bonneville*, les traces de leurs fondations repérées au XIX^e s. n'ont pas fait l'objet d'un relevé.⁵⁵ La topographie et les témoignages des fouilleurs permettent néanmoins de déterminer qu'elles étaient, là aussi, adossées aux deux longs côtés de l'enceinte, de part et d'autre d'une large rue centrale (fig. 32).

Les fortifications

L'essentiel de la défense des villes neuves du Pays de Neuchâtel était assuré par les faces arrières des maisons; les points faibles étaient néanmoins parfois renforcés. Jusqu'au XIX^e s., des fossés entouraient la ville du Landeron; ils étaient alimentés du côté nord par la Petite Thielle, aménagée avant 1344, et au sud par un canal (fig. 26). Une bande de terrain de 11 à 14 m de largeur comprise entre l'enceinte et les fossés a été très tôt utilisée pour des jardins reliés aux bâtiments voisins, puisqu'en 1536 déjà il est reconnu à un habitant le droit de rouvrir le passage menant de sa grange au jardin, fermé précédemment en raison des bruits de guerre. Cette bande de terrain a dû fonctionner comme des lices et a certainement été pourvue d'éléments défensifs, telles que des braies bordant le fossé parallèlement au mur de ville. Celles-ci, qui ne semblent pas apparaître dans les textes, pourraient avoir été de simples palissades en bois, que les clos maçonnés de part et d'autre de l'entrée sud de la ville pourraient avoir partiellement remplacées. Près du Landeron, Cudrefin, fondé au milieu du XIII^e s., possédait de telles lices séparant l'enceinte des fossés.⁵⁶

Les deux portes situées aux extrémités nord et sud de la ville ont été reconstruites à plusieurs reprises (fig. 22, 26). Celle du sud, dite la «petite porte» par les franchises de 1350, était sans doute, comme aujourd'hui encore, une simple arcade. La porte nord, la «grande porte» en 1350, est en revanche surmontée d'une tour mentionnée pour la première fois en 1456 et rebâtie partiellement après son effondrement en 1632. Les deux entrées étaient précédées de ponts franchissant le fossé.

De part et d'autre de la porte nord, les façades septentrionales du château et de l'immeuble Ville n° 1 forment le mur d'enceinte, appareillé en grand appareil à bossage et percé, lui aussi, d'archères. La contemporanéité de la construction des deux édifices est confirmée par l'existence à Ville n° 1 d'une archère datée par la dendrochronologie vers 1337–1342, soit des mêmes années qu'une archère du château, de 1343 environ. On peut se demander si le vaste bâtiment de Ville n° 1, attesté en possession de l'abbaye de l'Ile-Saint-Jean dès 1520 environ, a dépendu à l'origine du château ou s'il a déjà été construit par l'abbaye. On sait en effet que l'abbaye s'était réservé la possession d'une parcelle en ville lors de la vente du terrain du Landeron en 1325.⁵⁷

La porte sud était renforcée par des défenses avancées: du côté ouest, deux bâtiments mitoyens, la Maison Rouge, démolie en 1880, et Ville n° 54, se trouvaient au-devant du mur d'enceinte primitif (fig. 40). La façade sud de l'immeuble Ville n° 54, située 13 m au-devant de l'enceinte, a une grande épaisseur (1,60 m) et conserve une archère;

elle avait à l'évidence une fonction défensive. Au Moyen Age, cette maison dépendait du fief de La Sauge, constitué par Louis de Neuchâtel entre 1343 et 1356 en faveur d'Esthevin Vauchier, écuyer, et de Sibileta, son épouse. Il semble donc que c'est dans les décennies qui ont suivi la fondation de la ville que la porte sud a été flanquée d'un édifice la contrôlant.

La défense de la porte nord de la ville, déjà assurée par le château et la maison forte de Ville n° 1, était renforcée par un ouvrage avancé, le «boluart» (boulevard), cité dès 1499. Il en reste l'extrémité septentrionale, qui délimitait un espace de 25 par 47 m dont les angles exposés au nord étaient pourvus de deux tourelles cylindriques ouvertes à la gorge, encadrant la porte. Ce «boluart» est exceptionnel dans la région,⁵⁸ mais Fribourg⁵⁹ a connu la construction de plusieurs boulevards devant ses portes entre 1444 et 1496.

Des dessins à la plume du XVII^e s. montrent que la ville était en outre renforcée de quatre tours (fig. 26); une seule d'entre elles est encore debout, celle adossée à l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée de laquelle a pris place en 1454 le chœur de la chapelle des Dix Mille Martyrs. Une autre s'appuyait depuis 1429 environ au mur d'enceinte à l'ouest du château et une troisième occupait sans doute une position presque symétrique, contre le mur d'enceinte au sud de Ville n° 12. La quatrième est figurée à l'angle sud-ouest d'un mur crénelé devant Ville n° 54; il pourrait s'être agi d'une petite tour semblable à celle datée de 1558 visible en position similaire à l'est de la Portette.

A Valangin, une tour-porte, citée dès 1499, défendait l'entrée du bourg opposée au château (fig. 2, 33). Devant elle, le fossé était enjambé par un pont de bois, que Claude d'Aarberg s'engagea à reconstruire en pierre en 1505. La quatrième face de l'enceinte, du côté du château, a disparu; dès le milieu du XVI^e s. au moins, un espace libre subsistait au-devant de la face nord des braies du château. Il est vrai que la construction de la collégiale et du quartier canonial au-devant de l'entrée nord avait supprimé depuis un demi-siècle toute possibilité de défense de la ville. La rangée orientale des maisons adossées à l'enceinte est défendue par le Seyon, tandis que sur les autres côtés des fossés participent au système de fortification.

La maison des Pontins, en flanquement de la tour-porte de la ville, a des murs particulièrement épais et son angle nord-ouest était renforcé d'une tourelle circulaire; elle avait de ce fait une allure qui n'est pas sans rappeler celle des maisons fortes flanquant les portes du Landeron et jouant manifestement le même rôle qu'elle.

La ville de Boudry était, quant à elle, défendue à l'est par la falaise surplombant l'Areuse et à l'ouest par un vallon. Ses deux tours-portes ont été démolies en 1834, à l'exception d'une arcade de celle des Vermondins, à l'extrémité nord de la ville.

Enfin, à La Bonneville, les fossés, protégés par une levée de terre pouvant avoir supporté une palissade ou un mur, assuraient une première ligne de défense devant le mur d'enceinte.

Les villes neuchâteloises: un urbanisme simple et répétitif

Le Pays de Neuchâtel frappe par la densité de ses villes médiévales et leurs nombreux points communs. Boudry, Valangin et La Bonneville sont des villes-rues, le plus simple des plans urbains. L'état d'inachèvement du Landeron, après la renonciation à bâtir le centre en 1350, ne permet en revanche guère de situer sa place exacte dans la généalogie urbanistique des villes de la région; les rues parallèles qui étaient prévues auraient-elles été au nombre de deux ou de trois, de largeurs équivalentes, ou hiérarchisées comme celles de Morat, La Neuveville ou Cudrefin? Nul ne saurait le dire.

Si les formes médiévales des villes du Landeron, de Boudry et de Valangin et de leurs maisons sont maintenant

⁵⁵ Pour les descriptions de découvertes du XIX^e s.: BERNARD BOSCHUNG, Le canton de Neuchâtel. Dans: Stadt- und Landmauern (Zurich 1995) 187–188. HÉRÈVÉ MIÉVILLE, Une trouvaille monétaire à La Bonneville. MN 1995, 137–158 (avec relevé topographique du site).

⁵⁶ MARCEL GRANDJEAN (dir.), Cudrefin, de la ville neuve savoyarde aux campagnes du XIX^e siècle. Urbanisme, architecture et artisanat (Hauterive 2000) 18–22, 42.

⁵⁷ ANDRÉS MOSER, Deux abbayes propriétaires au Landeron: Friesenberg et Saint-Jean. Dans: Le Landeron 2001 (cf. note 5) 122.

⁵⁸ Les boulevards représentés sur une vue de Valangin au XVII^e s. ne sont qu'une fantaisie du dessinateur.

⁵⁹ GILLES BOURGAREL, Le canton de Fribourg. Dans: Stadt- und Landmauern (Zurich 1995) 116–117.

bien reconnaissables, ce n'est pas encore le cas de celles de Neuchâtel et de La Bonneville qui mériraient, à l'évidence, de faire l'objet de recherches archéologiques plus approfondies au cours de ces prochaines années afin d'affiner notre connaissance de leur urbanisme, de leur architecture et de leur système de défense. L'image du développement de l'occupation du territoire neuchâtelois au Moyen Age ne pourrait qu'en être précisée, et ce serait d'autant plus intéressant que le positionnement médiéval des châteaux et des villes détermine aujourd'hui encore en large part la répartition géographique des villes et villages du canton.

Zusammenfassung

Der Kanton zählte elf Burgen: Vaumarcus, Gorgier, Boudry, Colombier, Neuchâtel, Nugerol, Le Landeron, Valangin, Rochefort, Môtiers und die Tour Bayard von Saint-Sulpice (vgl. Abb. 1). Nach den wenigen überlieferten Schriftquellen und besonders nach der Namensforschung zu schliessen, bestanden im Frühmittelalter karolingische Herrschaftszentren im Val de Nugerol, Val de Travers und Val de Ruz. In Colombier ist der karolingische Hof im 10. Jh. zu einer Burg ausgebaut worden, in Neuenburg dagegen entstand zu jener Zeit eine befestigte Siedlung mit einem Saalbau aus Stein.

Wahrscheinlich schon im 12. Jh. entstanden an verschiedenen Orten im Neuenburger Land Burgen, die lediglich aus einem Turm bestanden. Die Türme haben Dimensionen von 8×8 m bis 12×15 m und sind bis 20 m hoch. Eine ganz andere Entwicklung nahm einzig Neuenburg, wo bereits im 12. Jh. der vorhandene Saalbau zur Residenz ausgebaut wurde.

Im Lauf des 13. und Anfang des 14. Jh.s entwickeln sich die Turmburgen zu Burgen mit Wohnturm und Ringmauer. Der Hauptturm erreicht nun Dimensionen von 10×20 m. Eigentliche Wehrtürme mit vorwiegend defensivem Charakter entstehen erst Anfang des 14. Jh.s und dienen meist dazu, die Burg zu schützen und den Zugang zur Burgstadt zu kontrollieren (z.B. Le Landeron, Boudry). Angriff und Verteidigung einer Burg mit Feuerwaffen bedingen seit dem 15. Jh. eine Ausdehnung der Verteidigungseinrichtungen; die meisten Neuenburger Burgen erreichten in dieser Zeit ihre grösste Ausdehnung. Aber

die wie Adlerhorste auf Felsen gesetzten Burgen konnten die Bedingungen der neuen Belagerungstechnik (Poliorcétique) nicht mehr erfüllen. Der weitere Ausbau zu veritablen Festungen unterbleibt. Wenn die Burg nicht aufgelassen wird, so wird sie zur unbefestigten Residenz der Herrschaften umgebaut und überlebt so den Lauf der Zeit.

Einen zweiten Schwerpunkt der archäologischen Forschung im Neuenburger Land bildet die mittelalterliche Stadt. Die älteste Stadsiedlung entwickelt sich im 12. Jh. am Fuss der Neuenburger Residenz; sie erhält 1214 das Stadtrecht (lettre de franchises). In Boudry, Le Landeron und Valangin entstehen um die Burg Siedlungen, die Ende des 13. bis um die Mitte des 14. Jh.s erstmals als Stadt erwähnt werden. Die vor 1295 durch die Herren von Valangin gegründete Stadt La Bonneville wurde allerdings bereits 1301 durch Rudolf von Neuenburg zerstört (Konkurrenz).

Der unregelmässige Stadtgrundriss von Neuenburg zeigt, dass sich die Siedlung allmählich bildete und ausbreitete. Anders dagegen die im 13. Jh. aufkommenden Städte Boudry, Le Landeron, Valangin und La Bonneville, die regelmässige Stadtgrundrisse (Strassenstadt, ville-rue) aufweisen. Im Gegensatz zu den Burgen werden die Stadtbefestigungen auch nach dem 15. Jh. weiterhin unterhalten und bleiben teilweise bis ins 19. Jh. erhalten.

Während die archäologische Forschung die Formen und Dimensionen der Stadthäuser von Le Landeron, Boudry und Valangin gut erfassen konnte, sind die Kenntnisse über Neuchâtel und La Bonneville noch zu verbessern.

Riassunto

Sul territorio dell'odierno Canton Neuchâtel esistevano 11 castelli: Vaumarcus, Gorgier, Boudry, Colombier, Neuchâtel, Nugerol, Le Landeron, Valangin, Rochefort, Môtiers e la Tour Bayard di Saint Sulpice (cfr. fig. 1). Sulla base delle poche fonti scritte tramandate e soprattutto tramite lo studio dell'onomastica è stato possibile accettare che nell'Altomedioevo esistevano alcuni «centri» feudali nella Val de Nugerol, nella Val de Travers e nella Val de Ruz. A Colombier la curtis carolingia è stata trasformata in castello nel X secolo, mentre a Neuchâtel è sorto, nello

stesso periodo, un insediamento fortificato che comprendeva anche un'aula costruita in pietra.

Sul territorio neocastellano alcuni castelli, o forse anche solo delle semplici torri, vennero eretti probabilmente già nel XII secolo. Le torri hanno dimensioni che variano da 8×8 m fino 12×15 m e raggiungono un'altezza di almeno 20 m. A Neuchâtel invece ci fu uno sviluppo architettonico differente, poiché l'aula che già esisteva venne trasformata in residenza signorile nel XII secolo.

Nel corso del XIII e agli inizi del XIV secolo dalle semplici torri si sono sviluppati castelli veri propri, composti da una torre d'abitazione e da un recinto. La torre principale raggiunse in quel periodo dimensioni fino a 10×20 m.

Le torri di difesa a carattere prevalentemente difensivo cominciarono a diffondersi solo agli inizi del XIV sec. Il loro scopo era di proteggere soprattutto il castello, ma anche di vegliare sull'ingresso della città murata (per es. Le Landeron, Boudry).

L'assedio o la difesa di un castello tramite armi da fuoco ha portato, a partire dal XV sec., ad un progressivo rafforzamento delle opere di difesa. La maggior parte dei fortificati neocastellani raggiunse in questo periodo la sua massima estensione. Tuttavia le opere di difesa dei castelli arroccati su posizioni dominanti non poterono più competere con le nuove tecniche di assedio (Poliorcélique). Questi castelli non vennero adattati alle nuove esigenze militari, e perciò furono abbandonati oppure trasformati in residenze signorili, prive di elementi di difesa, e come tali si sono conservati nel tempo.

Un secondo punto focale della ricerca archeologica nel territorio di Neuchâtel riguarda gli insediamenti medievali. L'insediamento urbano più antico, che ottenne il diritto municipale nel 1214, cominciò a svilupparsi nel XII sec. ai piedi della residenza signorile di Neuchâtel. Intorno ai castelli di Boudry, di Le Landeron e di Valangin cominciarono a sorgere degli insediamenti, che a partire dalla fine del XIII secolo, fino all'incirca la metà del XIV secolo vengono menzionati per la prima volta nei documenti come città. Tuttavia la città di La Bonneville, fondata prima del 1295 dai nobili di Valangin, venne distrutta da Rodolfo di Neuchâtel già nel 1301 (concorrenza).

La pianta irregolare della città di Neuchâtel mette in evidenza il progressivo sviluppo dell'insediamento e anche

la sua estensione. La città di Boudry, di Le Landeron, di Valangin e di La Bonneville che hanno cominciato a svilupparsi nel XIII secolo, sono caratterizzate, al contrario di Neuchâtel, da una pianta regolare (ville-rue). Al contrario dei castelli le opere di difesa delle città vengono mantenute anche dopo il XV secolo, e si sono conservate, almeno in parte fino al XIX secolo.

Se da una parte le indagini archeologiche hanno potuto chiarire in maniera positiva molti punti oscuri per quanto concerne le forme e le dimensioni delle case cittadine di Le Landeron, di Boudry e di Valangin, dall'altra è necessario approfondire le conoscenze per quanto riguarda Neuchâtel e La Bonneville.

Christian Saladin, Origlio/Basilea

Resumaziun

En il chantun da Neuchâtel devi indesch chastels-fortezza: Vaumarcus, Gorgier, Boudry, Colombier, Neuchâtel, Nugerol, Le Landeron, Valangin, Rochefort, Môtiers e la Tour Bayard da Saint-Sulpice (cf. ill. 1). Tenor las paucas funtaunas scrittas e surtut tenor la toponomastica existivan en il temp medieval tempriv centers signurils carolings en la Val de Nugerol, la Val de Travers ed en la Val de Ruz. A Colombier è la curt carolinga veginida transforrmada durant il 10avel tschientaner en in châstè-fortezza. A Neuchâtel percuter è veginì erigì da quel temp in abitadi fortifitgà cun in edifizi da crap cun sala. En divers lieus dal chantun da Neuchâtel èn veginids construïds probablament già en il 12avel tschientaner chastels-fortezza che consistivan mo d'ina tur. Las turs han dimensiuns dad 8×8 m fin 12×15 m ed èn fin 20 m autas. Sulettamain il châstè-fortezza da Neuchâtel è sa sviluppà en tut autra moda: là è l'edifizi cun sala existent veginì transforrmà en ina residenza già durant il 12avel tschientaner.

En il decurs dal 13avel ed a l'entschatta dal 14avel tschientaner sa sviluppan ils chastels-tur a chastels-fortezza cun ina tur d'abitare ed in mir da tschinta. La tur principala cuntanscha ussa dimensiuns da 10×20 m. Turs da defensiun per propri datti pir a l'entschatta dal 14avel tschientaner. Ellas han per gronda part da proteger il châstè e da controllar l'access a l'abitadi (p.ex. Le Landeron, Boudry).

L'attatga e la defensiun d'in chastè-fortezza cun armas da fieu rendan dapi il 15avel tschientaner necessari in'amplificaziun dals indrizs da defensiun. La gronda part dals chastels-fortezza en il chantun da Neuchâtel cuntanschan da quel temp lur pli gronda extensiun. Ils chastels-fortezza construïds sco gnieus d'evlas sin la grippa na pondentant betg pli satisfar a las cundiziuns da la nova tecnica d'occupaziun (Poliorcétique). Els na vegnan però betg adattads als novs basegns militars. U ch'il chastè-fortezza vegn abandonà, u ch'el vegn transfurmà en ina residenza signurila nunfortifitgada e surviva uschia il decurs dal temp.

In segund accent da la perscrutaziun archeologica en il chantun da Neuchâtel furma la citad medievala. Il pli vegl abitadi citadin sa sviluppa en il 12avel tschientaner al pe da la residenza da Neuchâtel; el survegn il 1214 il dretg da citad (lettre de franchises). A Boudry, Le Landeron ed a Valangin sa furman abitadis enturn il chastè-fortezza, che vegnan menziunads a partir da la fin dal 13avel fin enturn la mesadad dal 14avel tschientaner per l'emprima giada sco citads. La citad da La Bonneville, fundada avant il 1295 dals signurs da Valangin, è dentant vegnida destruïda gia il 1301 da Rudolf da Neuchâtel (concurrenza).

Il plan irregular da la citad da Neuchâtel mussa che l'abitadi è sa formà e s'engrondì successivamain. Tut auter las citads da Boudry, Le Landeron, Valangin e La Bonneville, che sa sviluppan en il 13avel tschientaner e ch'han plans da la citad regulars (citad-via). Cuntrari als chastels-fortezza vegnan las fortificaziuns da las citads era manteignidas suenter il 15avel tschientaner e restan per part conservadas fin en il 19avel tschientaner.

Entant che la perscrutaziun archeologica ha pudì registrar bain las furmas e las dimensiuns da las chassas citadinas da Le Landeron, Boudry e Valangin, èsi necessari da meglierar anc las enconuschienschas davart Neuchâtel e La Bonneville.

Lia Rumantscha, Cuira/Chur

Abréviations:

MAH = Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel
MN = Musée Neuchâtelois
RHN = Revue historique neuchâteloise

Crédit d'illustrations:

Christian de Reynier: 1, 3–6, 12, 17, 20, 32, 39/40
Archives Office de la protection des monuments et des sites, Neuchâtel: 2, 9–11, 13–16, 18/19, 21–25, 29
Archives de l'Etat, Neuchâtel: 7, 8, 26–28, 30, 35
Urs Bertschinger, Bienné: 31, 33
Bernard Boschung: 34
Bernard Boschung, Christian de Reynier: 36–38

L'adresse des auteurs:

Jacques Bujard
Christian de Reynier
Office cantonal de la protection des monuments et des sites
Tivoli 1
2000 Neuchâtel